

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 juillet 2021

Le projet de procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2021 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical Réunion du 7 juillet 2021 Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 7 juillet 2021 à 14h dans les locaux de l'Etablissement public Loire à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10 mars 2021**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement**
3. **Présentation de l'édition 2020 du Rapport d'activité**
4. **Projet d'aménagement d'intérêt commun pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents**
5. **Préfiguration de quatre projets de PAPI sur les bassins du Loir, du Cher et de l'Allier**
6. **Implication de l'Etablissement dans le portage de contrats territoriaux**
7. **Extension au territoire de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche de la délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI**
8. **Avis de l'Etablissement sur les projets de SDAGE et de PGRI**
9. **Soutien d'étiage – Point hydrologique sur l'état de la ressource au début de l'été 2021**
10. **Implication de l'Etablissement dans des projets de recherche appliquée**
11. **Subventions « Patrimoine »**
12. **Gestion du patrimoine foncier**
13. **Autorisation de signature de marchés**
14. **Affectation de crédits de reports**
15. **Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2021**
16. **Gestion du personnel**
17. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés (présentiel ou visioconférence)

DEPARTEMENTS

M. Jean-Louis BRUN

Lozère

M. Gérard MALBO

Loiret

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Michel ARCHAMBAULT	Vierzon Sologne Berry
M. Yannick BENOIST	Mauges Communauté
M. Yves BERLAND	Loire Layon Aubance
M. Jean-Paul BRINGER	Puy-en-Velay
M. Xavier DUPONT	Touraine Ouest Val de Loire
Mme Stéphanie FAYARD	Loire Forez Agglomération
M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
M. Jean-Pierre GUÉRIN	Montluçon Communauté
M. Philippe JANICOT	Limoges Métropole
M. Joseph KUCHNA	Vichy Communauté
M. Joël LAMOUCHE	Moulins Communauté
M. Julien LUYA	Saint Etienne Métropole
Mme Catherine MENGUY	Bourges
M. Nicolas ORGELET	Agglopolys
M. Jean-Paul PAVILLON	Angers Loire Métropole
M. Wilfried SCHWARTZ représenté par M. Philippe CLEMOT	Tours Métropole Val de Loire
M. Denis THURIOT représenté par M. Maurice MALETRAS	Agglomération de Nevers
Mme Axelle TREHIN représentée par M. Christian ROCHE	Touraine Est-Vallées
M. Charles VALETTE	EPAGE Loire Lignon

Délégations de vote

Mme Nathalie ABELARD (Riom Limagne et Volcans) à M. Xavier DUPONT
M. Didier BERNE (Forez-Est) à M. Julien LUYA
M. Georges BORDAT (Le Grand Charolais) à M. Joseph KUCHNA
M. Claude CHANAL (Romorantinais et Monestois) à M. Jean-Pierre GUÉRIN
M. Laurent DUBOST (Nantes Métropole) à M. Daniel FRÉCHET
M. Rémy ORHON (Pays d'Ancenis) à M. Yannick BENOIST
M. Eric PROVOST (CARENE) à M. Jean-Paul PAVILLON

Excusés

Mme Nathalie ABELARD

M. Patrick BAGOT

M. Jean-Luc BERGEON

M. François BERGER

M. Didier BERNE

M. Fabrice BOIGARD

M. Jean-Paul BOISNEAU

M. Bernard BONHOMME

M. Georges BORDAT

M. Hicham BOUJLILAT

Mme Jocelyne BOUQUET

Mme Andréa BROUILLE

M. François CARMIER

M. Claude CHANAL

Mme Carole CHENUET

M. Christian CHITO

Mme Frédérique COLAS

M. Louis DE REDON

M. Christian DUMAS

M. Bruno DURAND

M. Thierry GAILLARD

M. Laurent GERAULT

Mme Chantal GIEN

M. Alain HERTELOUP

M. Freddy HERVOCHON

M. Guy HOURCABIE

Mme Christiane JODAR

M. Jérémie LACROIX

M. Joël LAMOUCHE

Mme Brigitte LARDY

M. Bernard LEBEAU

Mme Catherine LHÉRITIER

M. Bruno LIANCE

Mme Aurélie MAILLOLS
M. Jean-Claude MAIRAL
M. Gabriel MAQUIN
M. Jean-Claude MORIN
M. Eric MOUSSERION
M. Rémy ORHON
M. Jean-Luc POIDEVINEAU
Mme Nathalie POIRIER
M. Éric PROVOST
M. Jean-Luc RIGLET
Mme Michelle RIVET
Mme Nadine RIVET
Mme Bernadette ROCHE
Mme Nathalie ROUSSET
M. Romain ROY
M. Henri SABAROT
Mme Dominique SARDOU
M. Bernard SAUVADE
M. Wilfried SCHWARTZ
M. Jean-Pierre TAITE
M. Denis THURIOT
Mme Axelle TREHIN
Mme Marie-Thérèse VIALLE
M. Jean-Pierre VIGIER
M. Maurice WEISS

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Jean-Jacques FALLOURD, Baugeois Vallée
M. Pierre DAVID, Chinon Vienne et Loire
M. Alain BOURGEOIS, Président de la CLE du SAGE Loir

Mme Régine ENGSTROM, Préfète du Loiret et de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne
M. Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire
M. Guillaume CHOUMERT, SGAR du Loiret
M. Pierre-Loup DEVOS, Payeur régional Centre-Val de Loire et Loiret

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Benoit ROSSIGNOL, directeur ressource en eau
M. Renaud COLIN, directeur du développement et de la gestion territorialisée
M. Laurent BOISGARD, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée
Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 21-31-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10 mars 2021
- 21-32-CS Actualisation de la liste des membres
- 21-33-CS Projet d'aménagement d'intérêt commun pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents
- 21-34-CS Accroissement temporaire d'activité au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée
- 21-35-CS Accroissement temporaire d'activité au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée
- 21-36-CS Accroissement temporaire d'activité au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée
- 21-37-CS Portage du contrat territorial Eau Loir aval
- 21-38-CS Etude de restauration de la continuité écologique sur le Loir dans le département de la Sarthe
- 21-39-CS Extension de la délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI au territoire de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche
- 21-40-CS Avis de l'Etablissement sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et de programme de mesures 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne
- 21-41-CS Avis de l'Etablissement sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne
- 21-42-CS Attribution d'une subvention à l'Université de Clermont Auvergne (Laboratoire GEOLAB)
- 21-43-CS Partenariat de « recherche et développement » avec le BRGM pour une étude de l'effet potentiel de la création de réserves de substitution et prélèvements hivernaux sur la ressource en eau sur les SAGE Yèvre Auron et Cher amont
- 21-44-CS Attribution d'une subvention à ECOGEA pour la valorisation scientifique des données issues des suivis anguilles sur le Cher
- 21-45-CS Attribution d'une subvention à la Communauté de Communes du Haut-Allier (48)
- 21-46-CS Attribution d'une subvention à l'association Langogne Triathlon (48)
- 21-47-CS Attribution d'une subvention à la Fédération de pêche de la Loire (42)

- 21-48-CS Attribution d'une subvention à l'association Roanne Triathlon (42)
- 21-49-CS Attribution d'une subvention à Saint-Etienne Métropole (42)
- 21-50-CS Attribution d'une subvention à l'association SOS Loire Vivante / ERN France (43)
- 21-51-CS Modification d'une attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal pour l'entretien et le maintien en eau du canal de Berry
- 21-52-CS Mise à disposition de parcelles de l'Etablissement - Aménagement d'un parking près du site de la cascade de la Beaume par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- 21-53-CS Procédure d'adjudication pour le droit de pêche sur le site de Villerest
- 21-54-CS Barrage de Villerest – Autorisation de chasse dans des parcelles propriété de l'Etablissement
- 21-55-CS Occupation d'une parcelle de l'Etablissement – Course de moto les 2 et 3 octobre 2021 (site de Naussac)
- 21-56-CS Occupation d'une parcelle de l'Etablissement – Borne de recharge de bateaux électriques (site de Naussac)
- 21-57-CS Site de Naussac – Mise à disposition du bateau
- 21-58-CS Marché de fourniture d'électricité pour les bâtiments et ouvrages de l'Etablissement
- 21-59-CS Marché d'assurance de l'Etablissement
- 21-60-CS Affectation de crédits de reports
- 21-61-CS Décision modificative n°2 du budget principal 2021
- 21-62-CS Décision modificative n°2 du budget annexe « infrastructures de protection contre les inondations » 2021
- 21-63-CS Budget annexe « infrastructures de protection contre les inondations » - Autorisation de programme n°3
- 21-64-CS Amortissements budgets principal et annexes
- 21-65-CS Renfort au sein du service « Dignes »
- 21-66-CS Renfort au sein du service « Dignes »
- 21-67-CS Recrutement d'un(e) apprenti(e) au sein du service « Dignes »
- 21-68-CS Mise en place du forfait « mobilités durables »

INTERVENTION DE M. FRECHET

Mesdames, Messieurs, bonjour. Bonjour aux personnes qui sont en présentiel, et à celles qui participent en visio.

Nous avons l'honneur de recevoir Madame la Préfète : du Loiret, de la Région, et surtout de bassin. C'est également un plaisir de vous recevoir. Cela fait un certain temps qu'un Préfet de bassin n'était pas venu assister à nos travaux. Je vous en remercie donc de votre présence aujourd'hui. C'est très important pour nous, par rapport à l'Etablissement, et par rapport à l'intérêt que vous portez à tout le travail que l'on y fait. Donc, merci.

Merci bien sûr à Monsieur Hervé BRULÉ, le DREAL, qui est présent assidûment à chaque Comité.

C'est un Comité Syndical important, un petit peu atypique aujourd'hui parce que, comme vous le savez, il y a eu les élections Départementales et Régionales, donc tous les nouveaux délégués, et ils sont nombreux, ne sont pas désignés, bien qu'aujourd'hui les EPCI sont presque majoritaires. Certains ont été reconduits, d'autres ne sont plus là, mais nous avons le quorum, ce qui est le plus important pour pouvoir délibérer. J'en profite d'ailleurs pour avoir une pensée pour nos collègues qui ne se sont pas représentés ou qui n'ont pas été réélus. En particulier Laurent GERAULT, qui était vice-Président ; Louis de REDON, vice-Président également ; Jean-Paul BOISNEAU, aussi ; Bernard PALPACUER, de la Lozère, qui a arrêté, il était là à chaque fois, très présent, c'est vrai qu'il avait un œil aussi sur le barrage de Naussac, ce qui était important pour nous ; et puis Fabrice BOIGARD, aussi, et puis Madame RIVET, bien sûr, qui représentait la Région Centre-Val de Loire, qui ne s'est pas représentée non plus ; et puis d'autres qui avaient d'autres délégations et que malheureusement on ne reverra pas non plus, mais c'est la vie démocratique.

Encore merci de votre présence, Madame la Préfète.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10 mars 2021

On va commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 10 mars 2021. Est-ce qu'il apporte des commentaires, des questions ? S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement

- **Monsieur Yves BERLAND, membre titulaire pour Loire Layon Aubance**, qui doit être présent en visio.

INTERVENTION DE M. BERLAND

Oui, bonjour à tous, heureux de vous rejoindre.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Enchanté, merci.

INTERVENTION DE M. BERLAND

Et pour prendre le contrepied de vos commentaires pour ceux qui malheureusement n'ont pas été réélus, heureusement j'ai été réélu, moi !

INTERVENTION DE M. FRECHET

Toutes nos félicitations.

INTERVENTION DE M. BERLAND

Je remplace Monsieur GUEGNARD qui, un an après, sur décision du Conseil d'Etat, a vu une inversion des résultats sur sa commune, et qui a donc quitté le Conseil communautaire et la représentation du Conseil communautaire, mais on était ensemble dans la commission « Déchets - Environnement » et donc cela semblait un peu naturel que je prenne la suite.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Bienvenue à l'Etablissement, en tout cas, Monsieur BERLAND.

- Madame Stéphanie FAYARD, membre titulaire pour Loire Forez Agglomération, qui est présente aussi.

INTERVENTION DE MME FAYARD

Oui, bonjour. Stéphanie FAYARD, déléguée au Contrat de rivière et à la GEMAPI à Loire Forez Agglomération, et ravie de vous rejoindre également.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien, écoutez alors, bienvenue. On se connaît parce qu'on est voisins, moi étant à Roannais Agglomération, nous sommes dans le même Département.

INTERVENTION DE MME FAYARD

Ecoutez, enchantée.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Quand vous viendrez, on pourra covoiturer ensemble.

INTERVENTION DE MME FAYARD

Parfait, très bien.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci, Madame.

- Jean-Louis BRUN, membre titulaire pour le Département de la Lozère, qui doit aussi être présent en visioconférence.

INTERVENTION DE M. BRUN

Oui, bonjour, ravi de vous rejoindre également. Je me présente très rapidement : je suis le nouveau Conseiller départemental du canton de Langogne et j'étais sur la dernière mandature le remplaçant de M. Paul PALPACUER. Je suis nouvellement élu au Conseil Départemental mais je suis également maire de la commune de NAUSSAC-FONTANES, donc toute la partie proche du barrage de Naussac.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ecoutez, merci, et puis rien que d'écouter votre accent, ça fait du bien, ça met un peu de soleil dans nos cœurs.

INTERVENTION DE M. BRUN

J'avais prévu de venir vous rejoindre aujourd'hui mais en fait, la proximité de l'installation du Conseil Départemental de Lozère a fait qu'il y a eu un petit problème d'organisation mais je serai présent la prochaine fois, pas de souci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On vous attend avec plaisir. Et vous pourrez aussi nous apporter une vue importante par rapport au barrage de Naussac.

Merci en tout cas, bienvenue M. BRUN.

Par rapport à ces trois personnes, qui sont en visio, est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

3. Présentation de l'édition 2020 du Rapport d'activité

Reportée (après le point n° 7).

4. Projet d'aménagement d'intérêt commun pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

Nous allons aborder le dossier important de ce Comité qui est le projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents. Et je remercie encore Madame la Préfète de sa présence, parce que c'est important que l'on puisse échanger avec elle sur ce PAIC. On a beaucoup travaillé au sein de l'Etablissement et avec les EPCI, on a aussi beaucoup travaillé avec la DREAL. Aujourd'hui on arrive à une étape importante, donc c'est intéressant qu'on puisse échanger.

En fin de compte, on est vraiment dans un esprit de travailler ensemble. Vous l'avez suffisamment dit et, là-dessus, je vous rejoins tout à fait. Pour comprendre aussi qu'on fait vraiment attention : avant-hier, j'ai été sollicité pour intervenir au Sénat, pour participer à un débat sur la GEMAPI, que j'ai refusé parce qu'on ne l'avait pas à l'ordre du jour et je craignais qu'il nous entraîne plutôt négativement que positivement, donc j'ai préféré ne pas y aller, pour ne pas mettre tout le travail qu'on a fait ensemble en porte-à-faux.

Ce PAIC, c'est un énorme travail. Nous avons prévu de le finaliser pour la fin de cette année. Lors de divers échanges en décembre 2020, on nous a demandé qu'il soit prêt et présenté début juillet. J'ai demandé à mes services – non pas de se mettre au travail parce qu'ils y étaient déjà – mais d'accélérer encore le mouvement et aujourd'hui on a un document. Alors c'est un document qui va vivre, de toute façon, mais qui est quand même aujourd'hui suffisamment complet pour qu'on puisse l'approuver par une délibération et bien sûr échanger avec vous-mêmes.

D'ailleurs, il y a encore eu des échanges avec les services, hier, sur certains mots. Il faut vraiment être très précis pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Il faut savoir aussi que déjà nous travaillons sur les digues non domaniales. On est passés de 50 kilomètres à près de 100 kilomètres aujourd'hui en gestion. On a encore d'autres demandes

d'intervention d'EPCI : Territoire Vendômois, en Loire moyenne, et Loire Forez, pour l'amont. A ce sujet, on a respecté les délais réglementaires pour la demande de régularisation, entre autres pour un système d'endiguement de Saumur. Je sais que tout le monde n'a pas réussi, dans ce délai très court, à pouvoir faire ces demandes de régularisation.

Encore une fois, je le répète à chaque fois, on est vraiment, nous, au service des EPCI et tout ce que l'on fait, c'est à la demande des territoires. On ne s'est pas réveillés un matin en disant : « *on va se mettre sur la GEMAPI ou on va créer un budget annexe, on va faire un PAIC* ». Non, c'est vraiment une réponse à la demande de fond des territoires. On en a régulièrement. Et, je le répète aussi, l'Etablissement est vraiment au service des territoires avec uniquement des élus autour de la table, 100% d'élus. Au départ, c'étaient surtout les Départements, les Régions les ont rejoints depuis et les EPCI sont venus compléter. Et tout cela permet d'avoir un panel large et représentatif.

Une question va se poser, celle du financement. Il faudra bien qu'on la pose à un moment ou à un autre. Je crois que tout le monde a cela dans un petit coin de la tête. Il faudra bien qu'on en parle. L'enveloppe globale, depuis le début, n'a pas trop bougé : toujours 350 M€. C'est la même depuis le début, c'est cohérent. Donc il va falloir quand même qu'on en parle. Et il faut surtout qu'on rassure les territoires. On parle des 80% mais même les 20%, pour certains territoires, c'est déjà presque trop. D'où, on en parlera aussi tout à l'heure, la solidarité qu'on peut trouver, au moins entre plateformes. Je rappelle qu'on est partis sur des délégations et non pas du transfert de compétences. Une délégation est quand même plus souple. Bien qu'on ne soit pas opposés du tout à un transfert, demain, au contraire. Mais je pense qu'il faut aussi qu'on soit honnêtes vis-à-vis de nos territoires et qu'on n'impose pas quelque chose qui pourrait *[Inaudible, bruits de fond]*. Si vous voulez on pourra rentrer dans le détail mais je pense que tout le monde connaît bien la situation aujourd'hui. Madame la Préfète ne va pas rester tout le temps du Comité, elle a un emploi du temps très chargé.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

A la suite de notre réunion, j'ai rendez-vous avec les six Préfets de Régions du bassin pour, justement, harmoniser la parole de l'Etat et la gestion *[Inaudible]* du bassin de la Loire. Vous voyez, je continue sur ma lancée.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien, merci. On comprend tout à fait, c'est pour cela qu'on a organisé en conséquence l'offre du jour. Je vais m'arrêter là et vous laisser nous faire part de votre perception.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Et puis permettez-moi déjà de vous féliciter pour votre réélection, c'est important.

Je salue bien évidemment tous les élus de terrain et aussi ceux qui se sont présentés aux élections et qui les ont remportées. Toutes mes félicitations à vous.

Avant d'entrer dans le vif du sujet PAIC, peut-être vous dire le soutien que j'apporte à cet Etablissement. Je pense qu'il est majeur, en fait, à l'échelon du bassin. Sa taille, le volume de ses adhérents, lui donnent une légitimité qui en font pour moi un acteur de premier plan pour la gestion de l'eau sur tout le bassin.

Je l'ai dit plusieurs fois, que ce soit à l'Agence de l'eau, que je préside, ou aux Préfets de Régions, que je verrai tout à l'heure, *[Inaudible]* DREAL de bassin, des DRAC de bassin, *[Inaudible]* sont concernés aussi, et donc bien sûr de l'Agence de l'eau, c'est ma volonté, en fait, de travailler en coopération, avant tout pour les territoires, mais aussi avec tous les acteurs économiques et non économiques qui sont concernés par la gestion de l'eau, qu'elle soit qualitative, quantitative, ou

quand on parle de risques naturels comme les inondations. C'est un principe de travail que je souhaite.

Comme effectivement nous avons eu l'occasion d'échanger à ce sujet, Monsieur le Président, pour moi, la qualité de notre relation est très très importante. C'est un contrat moral, en fait, puisque vous représentez un intermédiaire entre l'Etat et les collectivités. Et donc, pour moi, c'est une manière aussi de nous dire que la parole des collectivités et leurs souhaits sont pris en compte de la meilleure manière possible au sein de l'Etablissement, puisqu'effectivement je souhaite pour ma part qu'un maximum de collectivités puisse vous déléguer la gestion des digues. C'est vraiment quelque chose que j'appuie lors de réunions territoriales que l'on peut faire moyennant effectivement que les conditions que vous leur proposez, et notamment toutes ces propositions financières de péréquation correspondent à leurs attentes. Et bien évidemment, je serai vigilante par rapport à cela.

Et l'autre sujet que j'attends de vous, bien sûr, c'est une alerte. Comprenez bien que, vu la taille du bassin, il n'est pas toujours aisé de savoir ce qu'il se passe et quelles sont les attentes de tel territoire plutôt qu'un autre. Et là aussi je compte sur vous pour me faire part des remontées qui pourraient être celles de vos adhérents et des problématiques particulières que nous aurions à traiter pour être au plus près des décisions qui sont importantes pour vous.

Je rappelle que j'ai soutenu la réintégration de l'Etablissement public Loire au sein du Comité stratégique du plan Loire, pour là aussi conforter son importance et lui donner là aussi une position importante.

Puisque nous avons commencé à parler des financements, vous rappeler, peut-être, les positions qui sont déjà retenues en matière de financements, sur les digues domaniales. Je rappelle que nous avons entendu les collectivités et qu'un maintien jusqu'à 2027 du taux spécifique du Fonds Barnier sur les territoires à risque d'inondation a été retenu, avec un taux de 80% ; une augmentation du taux pour les digues domaniales (hors TRI) de 60 à 80% ; et puis le maintien des montants des engagements financiers dans le plan Loire qui était de 11,2 M€ par an. Ça c'est une première chose.

Sur les digues non domaniales, il y aura un maintien du taux de 40% du Fonds Barnier. Je sais bien que vous auriez souhaité arriver à un reste à charge de 20% pour les digues, y compris via des cofinancements FEDER. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. J'ai évidemment partagé avec le cabinet de la ministre de l'Environnement sur les attentes, en faisant un point un peu global sur les digues, pour augmenter effectivement le sujet des financements qui continuerait à se poser. Je vous donne en fait l'état de ce qui est acté à ce stade.

Ensuite, je trouvais très intéressante la constitution des six plateformes, créer un échelon intermédiaire entre l'Etablissement et les territoires. Je pense effectivement que cet échelon, qui correspond à la cohérence des systèmes d'endiguement, est quelque chose d'assez précieux pour la négociation avec les territoires. Dans les documents de présentation, je vois bien qu'il y a encore des phases de négociation sur les types de péréquation retenus. C'est vraiment quelque chose que le DREAL, ici présent à mes côtés, suivra avec attention pour être certain effectivement que cela correspond à un équilibre territorial.

Voilà ce que je peux déjà vous dire à ce stade.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Concernant les plateformes, on s'est rendu compte ici, dans les différents échanges, qu'à Tours et à Vichy il n'y a peut-être pas la même solidarité possible, pour différentes raisons. Et les gens de Tours n'ont peut-être pas envie, à un moment, d'avoir une solidarité financière pour les gens de Roanne. Je peux comprendre aussi. C'est pour cela qu'on veut laisser une marge de manœuvre importante à ces plateformes. Quant à la péréquation financière, c'est vrai qu'elle n'est pas simple. Il y a donc tout ce travail à faire.

En revanche, là où la solidarité est importante pour nous, pour moi en particulier, c'est pour tout ce qui est sur les zones d'expansion de crues. Elle est importante parce que chaque zone d'expansion de crue qui sera à l'amont va aider l'aval à un moment ou à un autre. Même à Roanne, on est l'aval de Saint-Etienne. Mais on ne peut pas tout canaliser, c'est utopique, sinon il y aurait une vague de 3 mètres qui arriverait à Nantes. Il faut donc qu'on puisse faire place à l'eau, qu'il y ait ces zones d'expansion de crues, et là, bien sûr, il y aura des *[Inaudible]* à faire. L'agriculteur qui va accepter que ses terrains soient inondés pendant une semaine, quinze jours ou trois semaines, il faudra lui apporter une compensation. Cela, je pense que cela peut être fait sur l'ensemble du bassin.

Mais autrement, sur les digues, il y a ce travail qui peut être fait par plateforme. Encore une fois, je pense que ce n'est pas à nous – surtout pas à moi en tant que Président – de dire comment va être réalisée la péréquation pour la solidarité. C'est pour cela que je disais que ce document est déjà bien structuré, bien formé, mais il va vivre. On va peut-être s'apercevoir dans un an ou deux qu'il faut le retoucher. C'est aussi la force de l'Etablissement, sa réactivité est très rapide. On fait partie d'une petite structure. Dans une grande structure, on le sait, il faut trois mois pour prendre une décision. Dans mon Syndicat, en deux heures on l'a prise. Et l'Etablissement a cette facilité de pouvoir être très réactif.

On sera donc réactifs et à l'écoute, s'il y a des difficultés, s'il y a des questions. On le sait, les territoires vivent et réagissent différemment. Il faut donc qu'on soit à l'écoute. Le territoire est tellement grand qu'on ne peut pas avoir toutes les informations. Qu'elles soient techniques, politiques, il y a beaucoup de choses qui se passent. C'est important aussi pour vous de savoir ce qui se passe, pour comprendre les décisions qui peuvent être prises sur le territoire.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

C'est très très précieux, déjà, que vous puissiez déjà bénéficier d'une ingénierie mutualisée, avoir une équipe de bon niveau qui soit mise à disposition des territoires. C'est vraiment quelque chose d'intéressant. La différenciation territoriale, c'est vraiment quelque chose que porte l'Etat. La ministre Jacqueline GOURAULT en fait un élément important des lois de décentralisation. C'est vraiment important, surtout dans un bassin aussi grand, d'être au plus près des territoires et de trouver la solution ad hoc.

Je note la question des zones d'expansion de crues. C'est quelque chose que la profession agricole redoute un peu, disant que c'est un peu compliqué de trouver des équilibres économiques là-dedans. Je me tourne vers notre DREAL, ce seraient peut-être des sujets qui pourraient être abordés dans le cadre des discussions sur le barème de l'eau, notamment en termes de possibilités d'indemnisation ou de compensations financières. Il y a quelque chose à trouver de ce point de vue-là parce qu'on sent bien que c'est un sujet éminemment sensible, et profiter de ce rapprochement entre le Ministère de la Transition Ecologique et *[Inaudible]*. Il faut mettre ce sujet sur la table et voir si on peut trouver des solutions à haut niveau.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Madame la Préfète, Monsieur le Président, il est vrai que ce PAIC est quelque chose d'intéressant parce qu'il a été coconstruit. Je suis élu à la Métropole d'Angers depuis l'an dernier. C'est un outil important pour nous. Et ce qu'on voulait aussi, c'est que ce soit un outil de proximité. Les plateformes répondent directement à cette proximité. Si on ne veut pas que les citoyens soient éloignés d'une décision, il faut qu'on soit au plus près. Et donc même si l'Etablissement public Loire est une entité importante, ces plateformes répondent véritablement à cette proximité. Donc ça c'est vraiment un outil important.

Proximité et aussi réactivité. A Angers Loire Métropole, on a eu en février à gérer une crise sur les digues non domaniales. La réactivité de l'Etablissement public Loire, dans toute sa dimension, a été importante dans toute la gestion de crise, donc c'est quelque chose d'important.

Au regard de tout cela, cela fait partie aussi du travail sur la solidarité entre nous. On a besoin d'un collectif important pour travailler à l'échelle du bassin. Avec les collègues qui sont juste à côté de moi, ou de l'autre côté, on retrouve au sein de l'Etablissement public Loire ce collectif qui pour moi est quelque chose d'important en termes de solidarité. Alors, c'est bien beau tout ça mais il y a toujours un mais. C'est la question du financement. Vous l'avez évoqué. Ce que j'ai bien aimé, c'est que vous avez mis un conditionnel. Il y a toujours des choses qui sont en discussion, je comprends bien. Sur les digues domaniales, les 80% actés, c'est jusqu'en 2027. Après ? On aimerait être assurés aussi, parce que 2027 ça arrive vite.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

Vous comprendrez bien que, compte tenu de la période, les assurances ne puissent être prises de trop longue date.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Je vois bien mais, sur nos plans Loire, on va jusqu'en 2035. C'est donc pour cela aussi. On a un plan qui dépasse 2027 et on a des financements qui s'arrêtent juste là. C'est donc pour essayer de nous rassurer, de faire remonter ça. Et puis, la solidarité aussi avec les collègues des non domaniales parce que c'est aussi ça qui est important. Je parle sous le contrôle des collègues du Département de Maine-et-Loire, on a un certain nombre de linéaires de digues non domaniales financés à 40%. Même si on met la taxe GEMAPI en place, ce n'est pas ça qui va financer des choix qu'il faudra faire pour nos EPCI qui prennent des compétences. On met sur les digues et on ne met pas sur autre chose et ça c'est un véritable souci aujourd'hui. On a commencé à mobiliser *[Inaudible]* au niveau de l'Etat. J'en profite pour vous alerter de ce côté-là. D'autant plus que sur certains systèmes d'endiguement, il y a des digues qui sont domaniales mais qui ne sont pas financées pareil alors qu'elles sont dans le même système d'endiguement. C'est quand même une certaine incohérence. Je parle du système du Val d'Authion.

Dans le même système d'endiguement, il y a la levée de Belle Poule, en non domanial donc financée à 40%, et la digue domaniale qui est à côté, est financée à 80%. Donc là on voit bien qu'il y a quelque chose, en termes de système d'endiguement, qui n'est pas très cohérent. Il y a sûrement des cohérences à avoir sur les systèmes d'endiguement et, bien au-delà, à travailler autour des financements.

Sur les zones d'expansion, vous l'avez évoqué, il y a peut-être des outils. Je suis aussi Président d'un syndicat de rivière. Pour remembrer nos cours d'eau, on travaille sur les terres agricoles, sur les paiements pour services environnementaux, qui sont des outils intéressants. Peut-être aussi pour les zones d'expansion. Sauf que, quand on regarde, il y a le PSE privé et le PSE public. Le PSE public, c'est quand même une certaine usine à gaz, c'est plus simple de faire un PSE privé. Donc il y a peut-être des choses à faire sur les paiements pour services environnementaux, notamment liés aux zones d'expansion, où, sur une période donnée, on ne peut pas faire les cultures que l'on veut, mais sur quelles bases on indemnise, comment on indemnise, et surtout que l'agriculteur qui est pénalisé ne reçoive pas la subvention trois ans après. Parce que ce que c'est ça aussi, dans les PSE Publics, on se rend compte que le côté administratif prend beaucoup de temps, alors qu'un PSE privé, c'est un peu plus simple. Mais qui dit PSE privé *[Inaudible]* structure *[Inaudible]* qui veuille défiscaliser, qui mette de l'argent dans les paiements pour services environnementaux. Il y a une simplification administrative dans cela qui à mon avis serait importante et qui pourrait répondre, justement, à ces zones d'expansion à certains endroits.

Le PAIC, c'est un très bon outil, qui est intéressant. Et je vous le dis encore, il a été coconstruit. Il y a eu des réunions bassin par bassin, territoire par territoire. C'est vraiment quelque chose de collectif et qui est intéressant. Et on espère qu'à l'échelle du bassin l'ensemble des intercommunalités nous suivront parce que nous, on peut témoigner ici devant vous que le travail commun avec l'Etablissement public Loire sur le secteur du Maine-et-Loire porte tous ses fruits. C'est vraiment quelque chose d'important.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

Vous êtes les meilleurs ambassadeurs auprès des collectivités qui ne sont pas adhérentes.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

On le fait au quotidien d'être ambassadeur de l'EPL. On s'est mobilisés d'ailleurs auprès de gens qui n'étaient pas très pro EPL au départ mais on les a rencontrés, ils sont autour de la table maintenant. On est les meilleurs ambassadeurs, ça c'est sûr.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE *(en superposition)*

Je pense que le témoignage d'élus à élus est *[Inaudible]*

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je fais intervenir justement ces élus car ce sont les élus de terrain qui sont les meilleurs ambassadeurs.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Ce qu'il y a de bien aussi dans ce PAIC, c'est qu'on ne perd pas les différents échelons qui sont importants. On parle des EPCI mais on ne perd pas non plus l'échelon de la commune et en gestion de crise, la commune est importante.

C'est souvent une crainte que peuvent avoir les collectivités : la commune, qu'est-ce qu'il va lui rester ? Non, là, la commune est partie prenante aussi. Il y a les EPCI, c'est quelque chose d'important, mais les communes ne sont pas oubliées.

On en parlait tout à l'heure à table, on doit avoir une réflexion sur la gouvernance des inter-plateformes, parce même s'il y a une spécificité, il y a au niveau de l'Etablissement quelque chose en termes de gouvernance à mettre à profit autour de notre travail sur les digues, ensemble.

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est vrai qu'avec le recul, on *[Inaudible]* l'EPCI qui était porteur de la compétence GEMAPI *[Inaudible]* ce n'est pas la bonne échelle, c'est trop petit. Avec ce PAIC, on s'est dit que c'est la bonne échelle, et qu'en plus on a justement cette proximité, on a même ce lien avec la commune.

Je me dis qu'avec ce PAIC, l'EPCI en fin de compte est la bonne échelle.

[Brouhaha]

C'est la connaissance du terrain qui est hyper importante.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

Je voulais revenir sur *[Inaudible]* C'est vrai qu'au départ on ne savait pas trop. Ce qu'on ne voulait pas, c'était un énième machin, *[inaudible]* usine à gaz que je vais reprendre. Cela étant, on sait pourquoi on est là. On est là pour un territoire. Et ce qui nous a convaincus de rejoindre l'EP Loire, c'est que son Président et son Directeur sont à portée de main et on a pu discuter et échanger à plusieurs reprises. Mon souci, en tant que vice-Président, c'était que l'on ait une vue sur tout le bassin, tout en ayant une réactivité, une solidarité et une proximité. Et après discussion, on s'est rendu compte que l'EPL avait la vue sur le bassin. Quand on va prendre une décision, on n'oublie pas les copains, qu'ils soient à l'aval ou à l'amont. Et la proximité, c'était ce qui me faisait le plus peur, parce qu'en tant que Métropole, on ne va pas dire qu'on est en avance mais on tient bien le *[Inaudible]* de l'information, on gère 7 km de digues, déjà. On a donc une certaine habitude que

n'avait pas forcément Angers et dès le départ, on a souhaité réunir les vice-présidents concernés des différents EPCI. Ce qui fait qu'on s'est rencontrés et gentiment Jean-Paul nous a invités à voir l'expérience qui se déroulait chez lui. Ça a fini de nous convaincre. Et le point fort, c'est qu'on s'est causé, c'est qu'on a dialogué et qu'on a mis en place quelque chose. C'est la fameuse motion, qui n'est pas une défiance du tout, mais c'est pour dire : « *on existe et on a envie de travailler ensemble* ». Pour moi, il faut voir le point positif et notamment que l'EPL ait adhéré à cette motion. C'est donc vraiment constructif. Et essayer de réunir tout le bassin pour travailler ensemble.

Jean-Paul l'a dit, on doit participer, ne serait-ce que pour obtenir des financements. Mais je pense aussi à mes collègues des petits EPCI. Dans un territoire, il y a toujours, on va dire, une communauté urbaine, une communauté d'agglo ou une métropole, qui est entourée. A Tours, on a les contrats de réciprocité mais ça ne suffit pas. Et j'ai entendu que mon collègue en parlait souvent, Xavier, sur ce qui reste (les 60%), pour eux c'est énorme par rapport au budget. On est assez satisfaits de ce qu'on a pu entendre mais je crois qu'il y aura un travail à faire. Je pense qu'on fera remonter ça.

Et dernier point que je voulais souligner : les communes. Il ne faut jamais oublier que ce sont les communes qui font les EPCI. Je suis maire de ma commune. Dès qu'il y a un souci, c'est le maire qu'on va voir et après le maire doit aller voir l'EPCI. Et je pense que c'est très important de tout faire à partir de la commune. Et là, on retrouve notre proximité, que l'on ne perd pas avec l'EPL, la réactivité et je rajouterai la solidarité.

Quand l'EP Loire a dit qu'il y aurait des antennes, c'était merveilleux parce que tout en ayant une vue sur tout le bassin, on travaille sur un même territoire. Alors bon, si je prends Xavier, il travaille sur deux territoires. Il est en relation avec le Maine-et-Loire et en relation avec la Touraine. Il fait le grand écart, oui, comme on dit, et c'est hyper important, comme ça il nous ramène ce qui se passe dans le Maine-et-Loire. Et le fait qu'on se soit causé et qu'on ait envie de travailler ensemble, ça je pense que c'est le point fort de l'EPL. Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

Chaque EPCI vit à son rythme. Pour la Communauté de Montluçon, nous avons requalifié et redimensionné nos structures et la GEMAPI est maintenant affectée à un service dédié. Cela va être plus facile de travailler plus précisément. Avant, on avait un service commun avec l'eau et l'assainissement et c'était une lourde lourde *quantité*. Je remercie l'EP Loire au passage. Je ne les remercierai jamais assez pour être venus sur nos contrats de territoires et sur nos PAPI, et je les remercie fortement parce qu'il n'y a pas eu de trous d'air. Tout de suite vous avez pu réenclencher derrière le travail qui avait été fait, sans perte de connaissance ni d'efficacité.

Pour autant, sur ce PAIC, il y a encore des zones d'ombre, là sur Montluçon. J'ai bien compris que c'est un document qui doit encore vivre. On ne fixe pas tous les contours, aujourd'hui – c'est bien ça ? –, notamment le financement, mais ça tout le monde l'a dit. Ecoutez, soyez indulgent avec Montluçon, nous allons peut-être vous poser des questions qui seront pour vous des questions surabondantes mais je préfère qu'on les pose plutôt que de partir dans des choses qu'on aurait mal comprises. Ce n'est pas qu'on reparte à zéro dans ce service-là, on a bien compris qu'on mutualise les choses, mais on a encore de la peine à comprendre entre digues, tertres, murets, classification ; qui est en A, qui est en B, qui est en C... Il n'est jamais trop tard pour bien faire et je vous remercie encore de porter le dossier.

INTERVENTION DE M. FRECHET

[Inaudible] en fin de compte et la classification et qu'est-ce qu'il faut garder, qu'est-ce qu'on garde. Il y a tout ce travail qui est très local.

Les EPCI ont adhéré aussi facilement à ce texte, c'est grâce à tout le travail que l'on fait depuis des années sur les PAPI, les SLGRI, les TRI. Moi je vois, sur mon territoire, deux fois on avait essayé, pour le TRI, de faire ça tout seul. On n'y était pas arrivé. La dernière fois on a demandé à l'EPL de

faire le dossier. *[Inaudible]* Le dossier était complet. Tout notre travail, toute notre connaissance, même avec ça on n'a pas les compétences et s'il fallait faire faire ça par des cabinets privés ça nous coûterait les yeux de la tête. Donc aussi tout ce travail qui a été fait en amont depuis des années. Et les EPCI nous connaissaient déjà, ils connaissaient la valeur ajoutée qu'on pouvait apporter à ce niveau-là, avec cette proposition de PAIC. C'est un travail aussi de longue haleine depuis des années sur le territoire par rapport à cela.

Est-ce que d'autres personnes veulent intervenir ?

INTERVENTION DE M. DUPONT

Juste insister sur l'importance du PAIC qui permet de nous projeter à la fois sur les coûts, sur ce qu'il y a à faire, et du coup, j'insiste sur ce qu'ont dit mes collègues. Nous, on n'a pas eu le choix que de récupérer cette nouvelle compétence digues de Loire à l'échelle des EPCI. On a essayé d'être intelligents ensemble pour pouvoir se mettre à la bonne échelle pour à la fois être à la bonne échelle de réflexion de bassin et à la bonne échelle pour faire. Donc avec ces plateformes, qu'on a inventées, on est dans la subsidiarité mais il va nous falloir absolument de la part de l'Etat un engagement sur le long terme. On a nos échéances politiques, l'Etat a ses échéances politiques, mais là on est sur un sujet de sécurité, qui est quand même éminemment régalien. J'insiste sur celui-là. Il faudra que l'Etat soit un partenaire solide et qui soit sur la temporalité de l'enjeu. Ce ne sont pas des négociations successives avec des changements, etc., il va falloir à un moment qu'on se mette bien d'accord une fois pour toute sur les moyens à mettre en place. Un calendrier, des moyens en place, c'est tout ce qu'on demande dans la motion. C'est un vrai enjeu de contractualisation, aussi cher à notre ministre *[Inaudible]*. Des propositions ont été faites, qui n'ont pas été retenues, au moment de ce débat législatif, mais je pense qu'au-delà de la loi, on peut réussir dans le cadre de la loi à avoir des engagements un peu plus de long terme. J'entends souvent des présidents qui disent que la parole d'un président engage celle du suivant. C'est la continuité de l'Etat. Il faudra qu'on arrive à donner un peu de sérénité à ces sujets. Donc moi je remercie vraiment l'EPL parce que quand j'étais jeune président de com-com et que j'ai vu que je récupérais 32 km de digues, j'étais content de voir qu'il y avait eu un travail initié sur un PAIC, sur de la planification, qui a permis de m'éclairer sur le sujet et sur les questions : est-ce que la digue allait en A, en B, etc. Il y a des endroits où c'est clair et il y a des endroits où finalement ce n'était pas étudié. Donc il n'y a pas d'antériorité sur la connaissance et du coup, là, aujourd'hui on serait bien incapable de dire quelque chose en étant sûr. C'est bien que ce texte soit évolutif. Au fur et à mesure, on va avancer sur le côté institutionnel, financier et technique. Donc je salue les équipes qui nous ont accompagnés.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

Je pense que dans ce que vous avez dit, c'est majeur en fait, de dire que le PAIC est évolutif. Une première question que j'avais posée *[Inaudible]* en lisant votre document, c'est effectivement est-ce qu'on est sûr que ce sont ces travaux-là qu'il faut faire à tel montant à tel endroit. Donc là je pense qu'il y a encore des échanges à avoir notamment avec les services de l'Etat, mais effectivement est-ce qu'il y a les financements ? Donc c'est important d'avoir une première copie sur laquelle on puisse échanger et progresser tous ensemble.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Il y a quand même un point important qu'on n'a pas abordé encore, c'est le changement climatique. Aujourd'hui, la montée des eaux est très importante, très rapide, c'est impressionnant. En même pas quelques heures, quelques minutes pratiquement, ce sont des pluies diluviennes.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

Là aussi, cette connaissance de l'hydrologie des fleuves, c'est quand même très particulier. On a des fleuves à croissance lente, à croissance plus rapide, là aussi il faut connaître. Et ça aussi ça nous donne une idée de la priorisation des investissements. C'est pour cela aussi qu'on est content

que l'équipe technique se renforce et bien évidemment, que ce soit au niveau de l'Agence de l'eau où on est en train de constituer un Comité scientifique et technique sur ces sujets-là, avec le BRGM, avec *[Inaudible]*, d'éminents établissements, pour nous aider à travailler sur toutes ces questions-là.

INTERVENTION DE M. FRECHET

J'en profite d'ailleurs pour remercier toutes les équipes de l'Etablissement parce que c'est vrai qu'on est dans une période financièrement plus compliquée pour l'Etablissement, donc c'est vrai que les salariés ont plus que retroussé les manches. Ils travaillent dans des conditions difficiles et on demande au Directeur de faire part à l'ensemble du personnel de notre satisfaction. Et je pense que ce qui a été dit aujourd'hui doit leur aller droit au cœur parce que c'est vraiment leur travail. On prend les décisions mais après, tout ce travail-là, c'est bien les services qui l'ont fait. Les liens avec les services sont primordiaux parce que comme vous l'avez très bien dit en introduction, on est un peu liés, de toute façon, entre l'Etablissement et l'Etat, ne serait-ce que déjà avec la gestion de nos deux barrages.

C'est vrai qu'on a délégué cette compétence aux EPCI mais si demain il y a un gros pépin, il n'est plus question de savoir si c'est l'EPCI ou le Département, tout le monde est solidaire. On a vu malheureusement ce qui s'est passé dans les Alpes-Maritimes, tout le monde sort son carnet de chèques parce que ça se chiffre en centaines de millions, voire milliard. Et c'est vrai que si on pouvait encore une fois anticiper tout cela, cela serait quand même une bonne chose, parce que prévenir coûte quand même beaucoup moins cher que guérir. C'est vrai qu'en France, on ne le fait pas trop et voilà si on pouvait nous, à ce moment-là, sur cette compétence, anticiper et avoir une bonne gestion pour ce qui nous concerne du fleuve Loire et de ses affluents, ce serait vraiment formidable.

Sur mon territoire, on a des contrats de rivières depuis longtemps. A chaque grosse pluie, chaque fois qu'il y a de gros événements pluvieux, *[Inaudible]* bureau communautaire en disant : « vous avez vu tout ce qui est tombé ce week-end, là, est-ce que quelqu'un a été inondé ? Personne, parce que les cours d'eau sont nettoyés, il n'y a pas d'embâcles, les voiries sont nettoyées, enfin voilà. Il y a tout le travail en amont. Mais il faut le rappeler parce qu'on oublie. On oublie, les dernières crues de la Loire, ça remonte à 150 ans donc on n'a plus la mémoire, bien sûr, mais demain ça peut arriver de nouveau. Donc tout ce qu'on peut anticiper et travailler, ça sera toujours ça de gagné pour notre pays parce que c'est l'économie souvent qui est en difficultés.

Donc, ce PAIC, si on le valide ici, demain il partira pour avis au Comité de bassin – on en a parlé à midi – en octobre, vous disiez, essayer de le faire passer en octobre, et aussi l'ensemble des CLE.

On a toujours une incertitude avec Orléans. On ne va pas se cacher derrière son petit doigt.

[Inaudible]

INTERVENTION DE M. FRECHET

Après on ne sait pas si c'est une décision politique, de principe.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

C'est dommage.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Ça a toujours été compliqué.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

On le sait. On y est allés à 4. Il y avait donc Angers, Tours, Blois et *[Inaudible]* pour essayer justement chacun à son niveau d'expliquer pourquoi il était bon de *[Inaudible]*

Brouhaha

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

Devant le conseil communautaire ?

INTERVENTION DE M. DUPONT

Non, non, on a vu des représentants des EPCI qui sont *[Inaudible]* à Orléans et la représentante en charge de *[Inaudible]*

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Elle a une double casquette, même une triple casquette, elle est aussi Présidente de l'AML.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

On en parlait tout à l'heure, c'est la vue du bassin qui serait coupée. Ce serait très dommage.

INTERVENTION DE M. DUPONT

Je crois qu'il faut surtout insister quand même sur la possibilité d'être à *la carte* sur l'organisation. Du coup, l'étude qui est portée actuellement n'est pas contradictoire avec la préfiguration d'une organisation locale chez eux, ni d'une solidarité qu'ils peuvent exprimer entre eux, et tout en étant quand même dans l'EPL pour être dans la cohérence du bassin. Après, vu qu'il y avait un débat, c'était absolument ouvert avec l'EPL. Donc on attend le retour en septembre.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

Et il y a des arguments particuliers ou des interrogations particulières ?

INTERVENTION DE M. BRULÉ

C'est une vraie réflexion qu'ils mènent là.

Brouhaha

INTERVENTION DE M. DUPONT

Après, une fois qu'on a fini de témoigner et de démontrer que les choses étaient ouvertes même après, questions de gouvernance, etc., il ne faut pas faire *[Inaudible]*.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

Mais on a fait le job.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Il y a une plateforme qui est dédiée à Orléans, on a parlé de solidarité entre eux *[Inaudible]*

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

C'est l'intérêt de la plateforme.

INTERVENTION DE M. DUPONT

On a deux modèles : la Métropole de Tours, qui seraient prêts à faire pour partie par eux-mêmes ; Angers, qui est plus en partenariat vraiment, où c'est l'EPL qui fait pour le compte des EPCI. Donc on aura démontré qu'il y avait l'organisation à inventer qui pouvait être exactement celle qui se fait. Une délégation, pas un transfert, donc ils gardent le contrôle sur les investissements, sur autre chose, on ne leur demande pas de payer pour les autres *[Inaudible]*.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

L'intérêt, c'est la vue sur le bassin en entier. A partir du moment où un territoire n'adhère pas, ça bloque la vue d'ensemble, je trouve.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

C'est exactement *[Inaudible]*

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Donc parallèlement, vous continuez *[Inaudible]* à définir précisément comment vous envisagez le fonctionnement *[Inaudible]*

INTERVENTION DE M. DUPONT

Il faut que ce soit peaufiné. *[Inaudible.]*

INTERVENTION DE M. CLEMOT

Mais nous, on a évolué *[Inaudible]*
On a bien travaillé, bien bossé. Il faut continuer, comme tu dis. On a eu de très très bons échanges et il n'y a aucun souci là-dessus. C'est justement le côté intéressant de *à la carte* mais en fait je crois que la carte va être à peu près similaire partout.

INTERVENTION DE M. FRECHET

D'autres interventions sur ce PAIC ? Est-ce que quelqu'un veut intervenir, en visio ?

INTERVENTION DE M. BRINGER

Jean-Paul BRINGER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Je vous entends parler d'une problématique certaine au niveau de vos territoires, en Loire aval. Sachez aussi que sur la partie Loire amont, il y a aussi des digues et que, pour moi, le territoire va bien du mont Gerbier des Joncs jusqu'à Saint-Nazaire par rapport à cette problématique.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

Ainsi que tous les cours d'eau complémentaires, l'Allier, le Cher...

INTERVENTION DE M. FRECHET

Le Puy-en-Velay qui avait souffert.

INTERVENTION DE M. BRINGER

En 1980 par rapport à la crue de Brives-Charensac.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On est bien conscient. On n'oublie pas toute cette partie de l'amont du fleuve qui est très importante.

Brouhaha

C'est super important. Le nombre d'inondations, c'est comme le problème quantitatif d'eau. Aujourd'hui, il n'y a pas un territoire qui est surabondant par rapport à l'autre. C'est vrai que l'amont (la Haute-Loire en particulier) a été pendant des années le château d'eau de la Loire. C'est moins le cas. On a aussi maintenant à l'amont des problèmes de restrictions d'eau et de sécheresse qu'il n'y avait pas il y a quelques années.

Les inondations, c'est pareil.

La Loire va bien du mont Gerbier des Joncs jusqu'à l'estuaire. Là-dessus, vous pouvez compter sur nous.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

J'ai eu l'occasion d'avoir 2 rendez-vous avec *[Inaudible]* et un troisième *[Inaudible]* d'ici la fin juillet. *[Inaudible]* Je remercie beaucoup les *[Inaudible]*. Donc, le bassin pour moi est bien *[Inaudible]*

INTERVENTION DE M. FRECHET

Est-ce qu'il y a en visio quelqu'un qui veut intervenir sur le PAIC ?

INTERVENTION DE M. BERLAND

Yves BERLAND, représentant la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Je veux bien, juste deux petites choses.

Je suis heureux de voir qu'il y a quand même cette cohérence de bassin de la Loire qui est très très importante. On a tous les mêmes problèmes. J'entendais Jean-Paul, tout à l'heure, qui disait qu'il faut qu'il y ait une cohérence sur l'ensemble du territoire par rapport aux digues domaniales et non domaniales, ainsi de suite ; qu'on peut avoir, nous, ou qu'on rencontre sur notre territoire ; et qu'il faudrait qu'il y ait de la compréhension aussi bien pour les élus que pour les administrés qu'on rencontre derrière ; qu'il y ait une équité. Effectivement, cette différence de subvention, de 80 à 40%, j'aimerais bien qu'elle soit dans le sens de remonter les 40 à 80 et non l'inverse.

Vous le savez très bien, quand on fait des lissages, en général, on lisse vers le haut quand c'est pour imposer mais quand c'est pour donner, c'est plutôt l'inverse. Si pour une fois, ça pouvait changer. Voilà. Je crois que les élus de notre territoire avaient sollicité cette contrepartie financière à même hauteur que sur les digues domaniales. Donc, je réitère la demande.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Merci de votre intervention.

S'il n'y a pas d'autre demande de parole, je vais vous demander d'approuver cette délibération, pour la transmission du PAIC pour avis du Comité de bassin et des Commissions locales de l'eau.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Je vous remercie, Madame la Préfète, pour les informations que vous nous avez données, pour ce soutien et puis pour l'échange. Je vois en effet – je n'en doutais pas – que vous connaissez très bien

le dossier de l'eau et pour nous c'est un atout, parce que vous avez beaucoup de compétences à assumer et c'est important pour nous, et c'est quand même assez sympathique.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement pour indiquer, à la fin de cet échange, que nous restons attentifs aux évolutions sur d'autres bassins fluviaux en Europe. Et nous avons pu relever une coïncidence de chiffres, qui fait qu'en l'espace de quelques semaines à peine, il y a au moins deux grands programmes fluviaux qui ont été abondés à hauteur de 350 M€ : aux Pays-Bas, pour des linéaires de digues, et en Italie, pour un programme de restauration du fleuve Pô, avec plus de 375 M€ qui viennent d'être attribués au titre du plan de relance européen.

Dans nos réunions de proximité, c'est peut-être quelque chose qui confortera les élus dans l'idée que des montants de ce type-là, qui correspondent à l'enveloppe totale de ce qu'il y aurait à faire sur le bassin de la Loire, peuvent être dégagés dans des dispositifs ailleurs en Europe, et n'ont rien d'exceptionnel.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

Très simplement, je m'en inspirerai évidemment, pour voir si on ne peut pas aller chercher des soutiens européens. Après, la comparaison à ses limites, parce que tout simplement, la France est le pays qui a le plus investi dans la relance, d'ailleurs c'est chez nous que la reprise est la plus forte. Nos collègues hollandais et nos collègues italiens non plus, n'ont pas du tout eu le même genre d'aides, n'ont pas le même soutien social. Cela étant, chaque gouvernement met la barre où bon lui semble. Je me méfie toujours de ce type de comparaison mais je prends dans votre propos ce qu'il y a à prendre, à savoir effectivement regarder ce qu'il y a dans les fonds européens, pourquoi pas. Tout sera bienvenu.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Si on prend l'exemple du Pô : Edgar Pisani, lorsqu'il était passé au-dessus du Pô, il s'est dit : « *j'aménage la vallée de l'Authion en regardant ce qui se fait sur la vallée du Pô* ». Donc, si les 350 M€, on les fixait sur le val d'Authion, [*Inaudible*]

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je ne sais pas, Madame la Préfète, par rapport à votre timing ?

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

Je pourrais rester jusqu'au point sur le portage de contrats territoriaux.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Justement, on en parlait tout à l'heure.

5. Préfiguration de quatre projets de PAPI sur les bassins du Loir, du Cher et de l'Allier

Cela aussi, c'est une vraie dynamique par rapport nos territoires. On a des demandes très fortes. C'est vrai qu'on a aussi des difficultés, nous, à répondre à toutes ces demandes parce que vis-à-vis de notre personnel c'est compliqué. Les études sont très importantes, très longues. Encore une fois, on est dans l'animation territoriale, mais on est vraiment les seuls à le faire sur notre territoire. C'est

hyper apprécié mais voilà. Je crois que financièrement c'est quand même assez difficile parce que – une fois que le PAPI est fait, ça peut aller, mais avant toutes les études sont faites sans être rémunérées pour nous donc c'est vrai que c'est compliqué à ce niveau-là.

C'est Renaud COLIN qui va nous présenter cela.

Bonjour. Je vous laisse la parole, Renaud.

INTERVENTION DE M. COLIN

L'Etablissement public Loire assure aujourd'hui l'animation de 3 procédures de PAPI (programmes d'actions de prévention contre les inondations) et également certaines actions de ces PAPI :

- Le PAPI d'intention des Vals d'Authion et de la Loire ;
- Le PAPI d'intention des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois ;
- Le PAPI d'intention de Montluçon.

Par ailleurs, il travaille à la concrétisation de 4 projets : sur le Loir, le Cher (amont-médian et aval) et l'Allier (Vichy).

Très rapidement, quelques **éléments de contexte sur les 3 PAPI** portés actuellement.

PAPI d'intention des Vals d'Authion et de la Loire

Au 19 novembre dernier, lors du dernier Comité de pilotage, 60% du nombre total des actions inscrites dans ce PAPI étaient en cours. Sa durée initiale a été prolongée par voie d'avenant jusqu'à la fin du mois de juin 2022, pour permettre de finaliser les actions relatives à la gestion des ouvrages hydrauliques, qu'on évoquait tout à l'heure, de poursuivre la dynamique auprès des nouveaux élus et d'accompagner les collectivités locales dans la définition des actions pour les 6 années à venir qui constitueront le PAPI complet.

PAPI d'intention des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois

22 actions (sur les 35) sont en cours. L'échéance de ce PAPI d'intention est prévue au 31 décembre 2021, avec un dépôt de dossier d'un PAPI complet également.

PAPI d'intention de Montluçon

L'Etablissement a repris son animation. Un travail d'évaluation a été produit par l'Etablissement et un avenant est en cours de signature pour valider la fin de ce PAPI d'intention à juin 2022.

Préfiguration des 4 projets de PAPI

Bassin du Loir

Entre 2019 et 2021, dans le cadre de l'appui qu'il a apporté aux territoires à risques importants d'inondation (TRI) du bassin de la Loire et ses affluents, l'Etablissement a accompagné les acteurs du bassin du Loir dans l'actualisation de leur stratégie, en lien notamment avec une étude qu'il avait déjà réalisée entre 2011 et 2013 (pour rappeler la présence de l'Etablissement depuis très longtemps sur ce bassin).

Le diagnostic de territoire a été mis à jour et a permis d'identifier les actions à mettre en œuvre. De nombreuses réunions d'échange ont été organisées entre avril et juin 2021 afin de préciser les objectifs du territoire et leur concrétisation en termes d'actions.

La déclaration d'intention relative à cette démarche d'études préalable au PAPI a été présentée aux EPCI et devrait être adressée prochainement à Madame la Préfète coordonnatrice de bassin.

En lien avec cette préfiguration sur le bassin du Loir, également son articulation avec la mise en œuvre du PAPI d'intention sur les Vals d'Authion, il est proposé au Comité syndical d'autoriser à

compter du 1^{er} septembre, au titre de l'accroissement temporaire d'activités, pour six mois, renouvelable pour la même période, le recrutement d'un agent de catégorie A qui interviendrait pour moitié de son temps sur le bassin du Loir et pour l'autre moitié sur la mise en œuvre du PAPI d'intention des Vals d'Authion. Le poste correspondant serait basé à Angers.

Bassin du Cher

Les interventions de l'Etablissement sont particulièrement conséquentes, notamment celles qui concernaient l'étude « 3P » (Prévention/Prévision/Protection) contre les inondations à l'échelle du bassin. Elle a débuté en 2019 et s'est terminée en mai dernier.

Des ateliers thématiques ont été organisés, à la fin de cette étude, en décembre 2020, notamment un qui concernait la gouvernance, qui a permis de proposer la mise en place de deux PAPI à l'échelle du bassin.

Les collectivités et les syndicats ont pu mesurer, avec des retours positifs depuis, l'intérêt d'envisager ces PAPI.

Une phase d'échanges de proximité en vue de la structuration de ces PAPI vient également de se terminer à l'occasion de 8 réunions à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet.

A la suite de cette première phase d'échanges, il est prévu également d'adresser à Madame la Préfète le courrier de déclaration d'intention à la labellisation de ces deux projets de PAPI.

Dans la perspective de cette préfiguration sur le Cher médian et aval, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser, à compter du 1^{er} septembre, au titre de l'accroissement temporaire d'activités, pour six mois également, un renfort d'activité sur cette opération du PAPI Cher médian et aval.

Vichy

L'Etablissement a apporté un appui méthodologique et technique aux services de Vichy Communauté dans les différentes étapes d'élaboration de sa stratégie depuis 2015, stratégie qui a été adoptée en 2018.

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de sa stratégie, Vichy Communauté a sollicité l'Etablissement en mai dernier pour assurer le portage et la coordination de la construction de son PAPI.

Dans le prolongement des interventions passées de l'Etablissement et en synergie avec la mise en place de la plateforme de Vichy, qu'on a également évoquée, il est proposé de répondre positivement à la sollicitation de Vichy Communauté et également de recruter un agent de catégorie A au titre de l'accroissement temporaire d'activités. Le poste sera localisé à Vichy. Il devrait également bénéficier d'un cofinancement de l'Etat.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Aujourd'hui, à l'Etablissement, on anime déjà trois procédures de PAPI et donc là on est sur quatre projets supplémentaires. Encore une fois, comme je le disais tout à l'heure, on est vraiment au service des territoires, en réponse à leurs demandes, par rapport à ces PAPI qui sont vraiment très importants pour l'animation territoriale.

Est-ce qu'il y a des questions, des compléments d'information, en visio ou en présentiel ? Non ?

Il y a trois délibérations : PAPI Vals d'Authion et de la Loire, PAPI Cher médian et aval, et PAPI de Vichy.

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

La démarche est majeure et je serais vraiment très très heureuse que l'Etablissement public Loire accompagne cela. Ce qui est important, c'est la mise en évidence de la complémentarité des mesures à mettre en place. Et on voit bien que *[Inaudible]* il peut avoir des questions de surveillance, il y aura des questions d'information aux populations, on en a même parlé ensemble et cela fait partie des sujets sur lesquels il faut qu'on travaille, et donc c'est vraiment une démarche essentielle et c'est un bel accompagnement pour les collectivités.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Il y a un gros travail aussi sur le terrain, au niveau urbanisme, *[Inaudible]* sur les zones inondables, il y a un savoir-faire. Il y a quelques années, on avait fait un séminaire là-dessus. J'avais appris beaucoup de choses. Merci en tout cas.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Simplement pour apporter une précision. Comme vous l'avez évoqué, l'Etablissement n'intervient qu'en subsidiarité, c'est-à-dire dès lors qu'il est avéré qu'il n'y a pas de possibilité que ce soit porté par quelqu'un d'autre à ces échelles. De plus, il n'intervient que sous réserve que les élus des territoires concernés prennent leur part dans la décision de gestion du PAPI puisque techniquement, quel que soit l'apport qui puisse être fait par les services, cela ne vaut que dès lors que c'est « porté » politiquement, d'où l'implication dans tous ces PAPI, très largement, des élus des EPCI concernés par ces territoires.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de cette précision.

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? En visio non plus ? Je vous remercie.

6. Implication de l'Etablissement dans le portage de contrats territoriaux

Je rappellerai quand même qu'actuellement on anime 6 contrats territoriaux qui se situent essentiellement sur des périmètres de SAGE dont on assure le portage. Là, on est sur deux dossiers : le portage du CT Eau Loir aval et sur le Loir aussi, mais dans le Département de la Sarthe bien que la Sarthe ne soit pas adhérente à l'Etablissement. Mais cela ne nous empêche pas de travailler avec eux. Encore une fois, on vient quand on nous le demande.

C'est Laurent BOISGARD qui vous nous le présenter.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

Avant de passer à ce contrat territorial Eau Loir aval en Sarthe, je vous propose de refaire un petit point brièvement sur deux contrats territoriaux ici, en cours ou en phase bilan.

CT Val Dhuy Loiret

Les masses d'eau de ce territoire rencontrent des problèmes liés à l'hydromorphologie, l'hydrologie, la présence d'obstacles ou les pollutions diffuses. Il y a des périmètres de captage de l'eau de la métropole orléanaise qui sont situés sur ce territoire donc pour traiter ces problématiques, différents

contrats ont mis en œuvre depuis déjà 2008, avec le dernier en date qui s'est terminé l'année dernière.

Un nouveau contrat territorial multithématique est en cours de préparation pour la période 2022-2027. Il sera constitué de deux volets : un sur les milieux aquatiques et un sur les pollutions diffuses pour lequel on connaît déjà le volant des actions approximativement de l'ordre de 1 M€. Et pour les milieux aquatiques, un travail reste à faire notamment avec la Métropole d'Orléans. Il est prévu que ce nouveau contrat débute dès le début de l'année prochaine.

CT Cher montluçonnais

En ce qui concerne ce territoire, l'Etablissement a repris le portage en fin d'année dernière. Les premiers mois de l'année 2021 ont été consacrés à la définition d'une stratégie territoriale, document cadre qui sera présenté au prochain Conseil d'administration de l'Agence de l'eau en octobre 2021.

Au cours du prochain semestre, des réflexions complémentaires seront portées, sous forme d'études, afin notamment de définir le contenu de cette programmation et aussi de décider sur le territoire s'il est nécessaire de s'engager sur un contrat territorial Vert et Bleu, outil proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour décliner les objectifs du SRADDET.

Il est noté également que le Président de la Communauté de communes Commentry Montmarault Nérès, qui assure le portage du contrat territorial Œil-Aumance qui est situé juste à côté, a sollicité récemment l'Etablissement pour qu'un portage similaire au contrat territorial Cher montluçonnais soit entrepris. Des échanges avec les services de cet EPCI seront prochainement menés afin de pouvoir apporter les informations utiles à la prise de décision du Comité syndical en octobre prochain.

CT Eau Loir Aval 2022-2024

Sur la période 2016-2019, l'Etablissement a assuré le rôle de chef de file du Contrat Régional de Bassin Versant du Loir en Pays-de-la-Loire.

En 2018, il a également porté la phase bilan du Contrat Territorial Loir en Sarthe, contractualisation qui était initialement portée par le Conseil départemental.

Dans le prolongement de cette démarche contractuelle, une réflexion a été entreprise afin de définir le contenu d'une nouvelle programmation dont le périmètre s'étendrait depuis la limite départementale entre le Loir-et-Cher et la Sarthe jusqu'au Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme, soit une superficie d'environ 2.200 km².

La question du portage de ce contrat s'est posée lors des différentes réunions avec les acteurs du territoire. Sur la base de différents scénarios, il a été décidé de retenir celui qui verrait l'Etablissement assurer le portage sur la période 2022-2024, avec le recrutement d'un agent dédié.

Ce projet d'organisation ayant été validé à l'unanimité par la CLE le 20 mai dernier, Monsieur BOURGEOIS, Président de la CLE, ici présent, a sollicité l'Etablissement pour assurer ce portage.

En synergie avec le portage du SAGE et avec plusieurs autres actions sur ce territoire, il est proposé, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires, de donner un accord de principe favorable et de mobiliser à compter du 1^{er} janvier 2022 un chargé de mission au titre du besoin des services. Cet agent serait chargé de coordonner la programmation, de piloter certaines actions, mais aussi d'apporter un appui technique à l'animatrice du SAGE parce que le territoire fait plus de 7.000 km², et ainsi répondre en partie à la demande formulée à plusieurs reprises par la CLE de pouvoir gonfler un peu les effectifs de la cellule d'animation.

Par ailleurs, dans le prolongement de l'appui technique déjà apporté ces derniers mois, le Département de la Sarthe sollicite de nouveau l'Etablissement pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude visant à définir les projets d'aménagement au droit de 21 ouvrages situés sur l'axe Loir.

Cette démarche, pilotée par le chargé de mission continuité écologique de l'Etablissement, est estimée globalement à 605 k€ (étude et frais d'animation) et serait intégrée au programme d'action du Contrat Territorial Eau Loir Aval.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations, d'une part pour le Contrat Territorial et son portage, et d'autre part pour l'étude.

CT Plaine Alluviale de la Loire

Fin 2019, le Comité Syndical avait donné un accord de principe favorable pour assurer le portage du contrat qui s'étend d'Iguérande (Saône-et-Loire) à Marzy (Nièvre), sous toutefois les réserves suivantes :

- Que les collectivités concernées valident ce portage ;
- Que le programme d'actions soit finalisé et que les maîtres d'ouvrage confirment leur intérêt à s'engager dans cette mise en œuvre ;
- Que le financement pour l'animation soit assuré pendant toute la durée du CT.

Depuis, les conservatoires d'espaces naturels ont poursuivi la préparation de cette programmation dont le montant prévisionnel est évalué à 9,2 M€ sur 6 ans, étant précisé qu'il reste quand même un travail de sélection des actions à faire d'ici la fin de l'année.

Concernant la structure porteuse, à la suite de la réponse apportée par l'Etablissement fin 2019 et après analyse de l'ensemble des scénarii possibles, le comité de pilotage a récemment validé le fait de retenir l'Etablissement Public Loire et de demander officiellement aux 11 EPCI concernés d'entériner ce vote de gouvernance sur ce territoire interdépartemental et notamment aussi pour les mobilités concernant le financement de l'animation.

Le calendrier prévisionnel présenté doit amener à déposer d'ici la fin de l'année 2021 le projet de contrat auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Laurent.

Monsieur BOURGEOIS.

INTERVENTION DE M. BOURGEOIS

Monsieur BOISGARD a très bien résumé la situation. Actuellement *[Inaudible]*

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

Je n'ai pas de commentaire sinon que, l'EP Loire faisant tellement bien son travail, rendant de tels services, cela doit vous attirer des sympathies et des intérêts pour que vous veniez aider nos collectivités. Et je vois la collectivité Montmarault-Commentry-Néris, avec laquelle on a des parties sécantes sur nos contrats de territoire. Eh bien, le portage par votre effectif – je remercie Laurent – ne peut que susciter des envies. J'espère que vous pourrez faire face à toutes ces demandes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Vous le voyez aussi, on a cette capacité à aller mobiliser du personnel quand il y a besoin. En effet, on le dit souvent, surtout d'ailleurs quand on parle finances à l'Etablissement, on est au plus juste en personnel mais on a cette capacité d'aller chercher des compétences sur des missions spécifiques, on l'a vu, pour le PAIC, pour la GEMAPI. Et on le fait bien sûr pour les contrats territoriaux, pour l'animation des SAGE. On n'a pas de personnel en réserve parce qu'on n'aurait

pas les moyens de le payer, mais on est très réactif et on sait encore attirer des gens sur les territoires pour pouvoir faire face à ces demandes expresses.

Des questions ? Des demandes d'informations ? En vision non plus ?

On a deux délibérations.

Oui, je vous raccompagne Madame la Préfète.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

Non, non, ne bougez pas. Ne vous inquiétez pas. Merci beaucoup en tout cas. A très bientôt.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Bonne continuation.

INTERVENTION DE MME LA PREFETE

Vous aussi, bonne continuation pour vos travaux.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci.

7. Extension au territoire de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche de la délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI.

On continue avec Laurent.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président.

En mars dernier, le Comité syndical a décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 l'expérimentation de la délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur haut bassin de l'Allier au droit des Communautés de Communes du Mont Lozère, Haut-Allier et Randon-Margeride.

Il avait également été décidé d'étendre le dispositif à la Communauté de Communes des Pays de Cayres-Pradelles, sous réserve que cette dernière formalise sa demande par voie de délibération. Le Conseil communautaire prévu demain devrait valider la convention de délégation, ce qui permettra de prolonger effectivement le dispositif prévu aujourd'hui sur les intercommunalités citées précédemment.

En complément et suite à la sollicitation formalisée le 27 mai dernier, dont la copie a été placée en annexe de la note, il est proposé d'adjoindre à cette expérimentation le territoire de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche afin d'assurer une gestion cohérente sur l'ensemble du haut bassin versant de l'Allier, en lien étroit avec l'intervention centrale assurée par l'ouvrage structurant de Naussac propriété de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Monsieur VALETTE, vous voulez intervenir en tant que local de l'étape ?

INTERVENTION DE M. VALETTE

Merci Monsieur le Président. Je souhaiterais dire un petit mot.

Charles VALETTE, je suis Vice-Président de l'EPAGE Loire Lignon en charge de la GEMA sur la Borne et le haut bassin de la Loire.

Je suis aussi Vice-Président de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche, en charge de l'environnement, dont la GEMAPI, délégation au titre de laquelle je souhaite m'exprimer.

Dans le cadre de la délibération qui nous est proposée, je voudrais vous présenter brièvement le territoire de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche. Un territoire situé à l'ouest de l'Ardèche, proche de la Lozère et de la Haute-Loire, qui compte seulement 5.000 habitants et 4 bassins versants : le bassin versant de l'Ardèche, pour lequel nous avons adhéré à l'EPTB Ardèche ; le bassin versant de la Loire, pour lequel nous avons adhéré à l'EPAGE Loire Lignon ; le bassin versant de l'Eyrieux vers la vallée du Rhône, pour lequel nous sommes adhérents au Syndicat mixte Eyrieux Clair ; et enfin, le bassin versant de l'Allier, pour lequel nous sollicitons l'EPL aujourd'hui.

Sachant que nous ne pouvions pas, du fait de *[Inaudible]* exercer la compétence GEMAPI, nous avons décidé de nous appuyer sur les structures existantes dans chacun des bassins versants. Le choix s'est fait en fonction des capacités de *[Inaudible]* de chacune d'elles mais aussi et surtout en fonction de la possibilité de délégation plutôt que de transfert de la compétence.

Concernant le bassin versant de l'Allier, notre choix se porte donc vers l'EPL, d'abord parce que les critères précédemment énoncés sont réunis mais aussi parce que nous avons souhaité que la continuité territoriale commencée avec les EPCI lozériens se prolonge avec la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche et peut-être aussi demain avec la Communauté de Communes Cayres Pradelles.

Nous considérons qu'il est plus cohérent que ce soit la même structure qui gère les deux rives de l'Allier et que cela facilitera les interventions futures.

Enfin, nous souhaitons une collaboration pertinente et efficace entre nos deux structures.

Je vous remercie d'examiner notre demande.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Je vois que Monsieur BRUN est très attentif, en tant que voisin.

INTERVENTION DE M. BRUN

Oui, je suis très attentif et très favorable, bien évidemment, puisqu'en fait sur notre secteur, notre territoire, la compétence GEMAPI est assumée par l'EP Loire. Donc, bien évidemment, aucune objection voire un avis très favorable.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci Monsieur BRUN.

Nous regarderons tout cela bien sûr avec attention et merci en tout cas de travailler comme cela et aussi de votre présence, on est très heureux de vous accueillir. Vous êtes partie prenante de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. BRINGER

A double titre, en tant que Président de l'EPAGE et aussi Vice-Président du SMEA, sur la partie Allier. Il y a eu des échanges très fructueux avec Monsieur VALETTE, sa Communauté de

Communes et je crois que c'est vraiment une bonne chose dans le cadre d'une continuité même s'il y a un choix qui a été fait un certain temps il y a quelques mois sur la partie aval, si je puis m'exprimer ainsi, au niveau du territoire de *[Inaudible]*, je pense sur ce secteur par rapport à l'Ardèche, la Lozère et la Haute-Loire c'est une demande qui devrait être acceptée. C'est le Président de l'EPAGE qui parle. On avait été sollicités au niveau du Syndicat Mixte d'Allier et on a trouvé préférable *[Inaudible]*.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, d'autres questions ?

Des votes contre ? Des abstentions ? Accepté.

J'ai omis le point 3. Désolé, j'ai fait ça un peu vite. C'est Madame la Préfète qui m'a troublé !

3. Présentation de l'édition 2020 du Rapport d'activité

INTERVENTION DE MME ASSELIN

Je vais vous présenter comme chaque année le rapport d'activité de l'Etablissement dans l'application de ses statuts.

Il prend la forme d'un livret au format poche retraçant l'essentiel des interventions de l'Etablissement, que ce soit en ce qui concerne l'exploitation des ouvrages, également sur les risques d'inondations, l'aménagement et la gestion des eaux, ou encore la stimulation de la recherche.

On y retrouve également deux pages concernant les faits marquants et en fin de document vous avez une partie « Annexes » dans lesquelles vous pouvez consulter les principaux éléments administratifs, financiers et budgétaires.

Comme chaque année, nous nous sommes efforcés d'aller à l'essentiel. *[Inaudible]* l'infographie afin de visualiser rapidement *[Inaudible]*.

S'agissant des services rendus, je vous propose de vous présenter à titre d'exemple le chapitre « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest ». Les chapitres, de toute façon, sont composés des mêmes rubriques.

Sur la partie droite, on retiendra les chiffres-clés. On peut citer notamment les 184 Mm³ d'eau lâchée de puis les barrages pour soutenir l'étiage de l'Allier et de la Loire.

Sur la partie gauche, on a énuméré un certain nombre de publications. On retiendra ici la présentation de l'exposition DEBIT OR NOT DEBIT consacrée à la gestion de la ressource en eau et au soutien d'étiage.

Ensuite, sur les pages suivantes, on a une page consacrée aux principales actions. On énumère un certain nombre d'actions comme travaux et études réalisés sur les deux ouvrages. Ici, on peut retenir l'inspection annuelle des deux ouvrages donnant entière satisfaction.

Et puis, on a une partie un peu plus développée. On fait 4 ZOOM : le premier concerne l'étude de dangers AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BARRAGE DE VILLEREST, qui met l'accent notamment sur le *[Inaudible]*

Ensuite, deux pages consacrées au soutien d'étiage 2020, qui a été marqué par son intensité avec un été chaud et sec. Toutefois, les objectifs fixés par le Comité de gestion à l'Etablissement pour le soutien de l'Allier et de la Loire, malgré certaines contraintes, ont bien été atteints.

Ensuite, un troisième zoom concernant la restitution de l'étude que nous avons réalisée sur les BENEFCES SOCIO-ECONOMIQUES DU SOUTIEN D'ETIAGE DE L'ALLIER ET DE LA LOIRE PAR LES 2 BARRAGES, avec un impact ressenti jusqu'à l'estuaire. C'est un des résultats.

Enfin, le dernier zoom sur le SUIVI ENVIRONNEMENTAL des retenues, donc suivi qui est l'un des plus importants réalisés en France et également les plateformes ultrasons de Villerest qui donnent des résultats encourageants.

Ce rapport d'activité est aussi disponible en version numérique.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour cette présentation. Je trouve qu'avoir un rapport d'activités début juillet, on est plutôt pas mal. Dans les autres collectivités, on a tous un peu de retard. Donc, vu la conjoncture, bravo aux équipes. Je crois qu'on va vraiment demander une contribution à Montluçon parce qu'il y a encore un article sur le TRI de Montluçon.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

Nous sommes un pays intéressant ! Si vous avez les moyens de ramener de l'eau dans le barrage, nous sommes preneurs aussi.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En tout cas, bravo à toutes les équipes. Je suis fan de ce rapport.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Monsieur le Président, merci. Juste pour remercier l'Etablissement public Loire de toute l'activité qui est déployée, de la qualité du document, c'est intéressant d'avoir un format qui soit accessible.

Je voulais essentiellement insister sur un point : la gestion des barrages, et souligner que lors du Comité de gestion de la réserve de Naussac et Villerest, des étiages sévères [*Inaudible*], il a été fait par l'Etablissement Public Loire et par nous sur d'autres aspects vraiment une explication complète de la manière dont le soutien d'étiage fonctionne devant les membres du Comité de gestion qui parfois sont de nouveaux membres, etc., et cela a été très très apprécié. Je crois que c'est important que tous les acteurs du territoire (amont, aval), comprennent bien comment on gère ce soutien d'étiage. On le gère pour l'aval comme pour l'amont. Pour l'Allier, ça a bien été [*Inaudible*] et cela a permis aux membres du Comité de bien comprendre et de bien se réapproprier, pour ceux n'étaient pas habitués, l'utilité de ces ouvrages et la qualité de la gestion des objectifs qu'on vise tous dans la gestion de ces ouvrages. Une présentation qui d'ailleurs pourra sans doute être recyclée dans d'autres cercles mais qui en tout cas était d'excellente qualité et qui a été appréciée par les membres [*Inaudible*].

INTERVENTION DE FRECHET

Merci. On est vraiment dans le cœur de nos missions, à l'Etablissement. Merci en tout cas de ces propos. [*Inaudible*] à nos amis de Loire Atlantique, [*Inaudible*] leur démontrer que l'étiage leur est aussi favorable.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Il y a un travail qui se fait actuellement avec les irrigants, beaucoup. Justement on l'a fait, nous, sur Angers Métropole parce qu'effectivement ça paraît assez loin le barrage de Naussac mais par rapport à l'étiage et autour de l'irrigation des cultures, il y a eu un travail qui a été fait, une présentation en lien avec l'Etablissement public Loire, dans le Maine-et-Loire. On a quand même bien avancé par ce que c'est vrai que ça paraît très éloigné et le soutien d'étiage c'est très mal connu. On s'appuie sur dernier rapport d'activités mais effectivement continuer à travailler dans ce sens-là.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Alors que certains représentants [*Inaudible*] pensent que c'est fait pour [*Inaudible*]. Les gens de l'aval disent que c'est fait pour l'amont et les gens de l'amont disent : « *on fait ça pour les gens de l'aval* ». Il faut montrer les bénéfices qui sont apportés à chacun.

INTERVENTION DE M. BRUN

Je suis nouvel élu, effectivement. Je n'avais pas mesuré en fait totalement les bénéfices socio-économiques que représentaient en particulier le barrage de Naussac mais aussi le barrage de Villerest. Effectivement ça démontre s'il en était besoin encore l'importance de ces deux structures. Je ne sais pas si on peut en parler là ou si on peut en parler en questions diverses : il a été évoqué je crois que c'est l'an dernier ou l'an d'avant, je ne me rappelle plus trop, un projet de microcentrale sur la dérivation du Chapeauroux à Naussac, pour ceux qui connaissent. Je crois que ça avait été évoqué en Comité Syndical. Je voulais juste faire un petit point très rapide sur l'avancée de ce projet qui reste pour nous quelque chose de très intéressant et qui peut permettre de valoriser un petit peu plus localement le barrage de Naussac. Je voulais juste savoir où on en était de ce point de vue-là.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Le projet de microcentrale, c'est un investissement de l'ordre de plus de 3 M€ sur lequel une réévaluation est en cours, en quelque sorte, des possibles retours sur investissement, calibrée non seulement sur les conditions d'utilisation de l'eau qui serait disponible à réglementation constante, mais encore en intégrant des hypothèses où un certain nombre de contraintes supplémentaires viendraient s'exercer sur la capacité à l'utiliser. C'était un investissement qui était écologiquement intéressant parce que même s'il ne faisait pas gagner de l'argent à l'Etablissement, il était intéressant par sa nature et son fonctionnement. Cependant, aujourd'hui, les analyses que l'on fait, à réglementation constante et encore plus quand on intègre les hypothèses d'une limitation plus grande de la capacité à réutiliser la ressource en eau, font que le retour sur investissement n'est plus au rendez-vous. Donc une chose est de mettre plus de 3 M€ sur la table pour ne pas perdre d'argent mais améliorer les pratiques, une autre est de le faire en perdant de l'argent *in fine*. On est donc en train d'affiner ces éléments d'analyses pour pouvoir revenir vers le Comité Syndical, pour être certain que vu la somme que représente ce projet-là, on est au moins la garantie qu'au bout du compte on ne perd pas de l'argent en le mettant en place. C'est le sujet aujourd'hui. Sachant que si les discussions d'ordre réglementaire sont conduites au niveau national, leur déclinaison peut se faire également au sein du Comité de bassin. Et il y a déjà des choses écrites dans un certain nombre de propositions au Comité de bassin.

INTERVENTION DE M. BRUN

D'accord. Donc il y aura quand même un retour vers le Comité Syndical.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Oui, bien sûr.

INTERVENTION DE M. BRUN

Merci pour votre réponse.

8. Avis de l'Etablissement sur les projets de SDAGE et de PGRI

INTERVENTION DE M. FRECHET

Un dossier important aussi de ce Comité.

INTERVENTION DE M. BOISGARD

Merci Monsieur le Président. On va faire la présentation à trois voix. Je vais débiter et mes collègues prendront la suite.

Dans le cadre de la consultation des assemblées débutée en mars dernier, l'Etablissement est invité à émettre un avis sur le SDAGE, le Programme de Mesures et le Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne sur la période 2022-2027.

L'ensemble des éléments composant ces dossiers ont été transmis par voie dématérialisée. Benoît ROSSIGNOL et Renaud COLIN viendront vous présenter les remarques et observations et le projet d'avis formulé par l'Etablissement dans le prolongement de ma présentation.

Projet de SDAGE

L'objectif de 61% des masses d'eau en bon état à l'horizon 2027 est reconduit. Quatre orientations thématiques sont retenues :

- Eviter le déclassement des masses d'eau par les rejets des stations de traitement des eaux usées ;
- Restaurer prioritairement la qualité de l'eau brute nécessaire à l'alimentation en eau potable (AEP) ;
- Rendre franchissables les ouvrages prioritaires ;
- Rétablir l'équilibre quantitatif dans les secteurs en forte tension, notamment par la mise en œuvre de PTGE.

Les modifications apportées par rapport aux usages actuels visent en premier lieu à prendre en compte le Plan d'adaptation au changement climatique (PAAC) adopté en juillet 2018. Les autres principales nouveautés vous ont été indiquées dans la note et je n'y reviens pas dans la présente présentation.

Programme de mesures

En comparaison avec la version 2016-2021, son contenu a sensiblement évolué. Le montant de ce programme de mesures est évalué aujourd'hui à 3,6 milliards d'euros pour la période des 6 prochaines années, étant précisé que pour atteindre 100% des masses d'eau en bon état, il aurait été nécessaire d'avoir un montant d'investissement de l'ordre de 3 à 4 fois plus élevé.

Ces projets de SDAGE et de PDM, proposés à la consultation des assemblées et du public jusqu'au 1^{er} septembre prochain, ont tout d'abord été adoptés par le Comité de bassin en octobre 2020, à la majorité des membres présents et représentés.

D'autres instances depuis se sont prononcées sur ces projets de documents. C'est le cas notamment de l'Association nationale des élus de bassin (ANEB) qui a émis un avis défavorable à tout le projet de SDAGE métropolitains pour les diverses raisons qui vous sont ici présentées dans la note.

Le Comité national de l'eau (CNE) quant à lui a adopté une motion générale dans laquelle il souligne l'ampleur du travail réalisé, l'effort de pédagogie, la qualité de concertation, la prise en compte du changement climatique ou encore l'articulation entre les différents documents, notamment avec le PGRI. Il note également la persistance des pressions majeures, fait part toutefois d'une inquiétude vis-à-vis de la démobilisation des acteurs de l'eau au regard des efforts importants encore à consentir dans un contexte économique difficile, et recommande de rendre davantage lisible les améliorations de la qualité de l'eau enregistrée, de poursuivre l'acquisition des connaissances et la structuration de la maîtrise d'ouvrage à des échelles territoriales adaptées.

Pour ce qui concerne l'Etablissement, afin de préparer le présent avis, une sollicitation des collectivités membres a été faite par Monsieur le Président, Monsieur FRECHET. Sur les 17 avis reçus au moment de la préparation de la note, 14 étaient favorables, avec des réserves voire des observations, et 3 étaient défavorables (la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements de Haute-Loire et de l'Allier).

Concernant les réserves, elles portent majoritairement sur le doute quant à la capacité à atteindre le taux ambitieux de 61% des masses d'eau en bon état à l'horizon 2027 et le manque de lisibilité des documents pour des non spécialistes rendant difficile le partage et l'appropriation des enjeux notamment par le grand public.

Certains avis font également état de l'absence de prise en compte des observations qui ont pu être formulées par le passé lors des précédentes consultations, du manque d'évaluation des actions engagées lors du cycle en cours afin d'identifier les réussites et les freins, et d'un besoin de prendre davantage en considération les autres politiques durables des territoires.

Les chapitres ayant fait l'objet plus particulièrement de réserves sont, par ordre décroissant, ceux relatifs à la maîtrise des prélèvements d'eau, l'aménagement des cours d'eau, la gouvernance locale et la préservation des zones humides.

Concernant le programme de mesures, les collectivités s'entendent à dire qu'il est ambitieux mais qu'il manque de priorisation et d'adéquation avec les capacités effectives d'action et de financement, notamment des collectivités territoriales.

On signalera enfin que le présent avis qui va vous être présenté par la suite a été construit en se basant sur l'avis formulé par l'Etablissement en mars 2019 sur les questions importantes et qui prend en compte les observations formulées par les CLE des SAGE portés par l'Etablissement qui ont pu pour la plupart émettre un avis. Deux se sont prononcées favorablement avec réserves, deux défavorablement, trois ont fait uniquement part de remarques, et les trois dernières, faute de recomposition, n'ont pu se prononcer.

Je vais laisser la place à Benoît ROSSIGNOL qui va vous présenter les remarques et projet d'avis sur le SDAGE.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Des commentaires, des recommandations et des propositions ont été faits par les services de l'Etablissement. Ils sont présentés dans la note de dossier.

Ils portent sur les domaines privilégiés d'intervention de l'Etablissement. Ils concernent l'ensemble des chapitres du projet de SDAGE excepté celui relatif à la préservation de littoral.

Tout d'abord, quelques remarques d'ordre général.

1. Sur la place et les moyens des CLE et des SAGE

Les SAGE conservent une place privilégiée dans la mise en œuvre [*Bruits de fonds*] du projet de SDAGE mais il peut être confirmé les craintes déjà soulevées il y a 6 ans sur les capacités techniques et surtout financières à mettre en œuvre certaines dispositions incombant aux CLE dans les délais impartis.

2. Sur l'évaluation : en l'absence d'indicateurs, autres que ceux liés à la l'atteinte ou non des objectifs de la DCE, aucune réelle évaluation ne pourra être menée de l'efficacité et/ou des freins rencontrés pour la mise en œuvre des dispositions.

3. Sur le changement climatique : le projet de SDAGE invite dans un grand nombre d'orientations et dispositions à prendre en compte le changement climatique. Un traitement spécifique à cet enjeu transversal majeur, via par exemple un chapitre dédié, permettrait une appréciation plus précise des objectifs retenus et des résultats escomptés.

4. Sur le lien entre le SDAGE et le PGRI : ils gagneraient en complémentarité avec une mention qui indiquerait à chaque fois que cela le nécessite qu'il s'agit d'une orientation/disposition commune aux deux documents.

Au-delà de ces remarques d'ordre général, une cinquantaine de remarques particulières sont faites chapitre par chapitre. Elles se répartissent sur les différents chapitres, avec particulièrement :

- Une dizaine sur le chapitre « Repenser l'aménagement des cours d'eau » ;
- Une dizaine sur le chapitre « Maîtriser les prélèvements d'eau »
- Une vingtaine sur tout ce qui concerne la qualité des eaux au sens large ;
- Et les autres sur les chapitres relatifs à la gouvernance, les outils réglementaires et financiers, et la formation et la sensibilisation.

Pour en cibler quelques-unes :

Chapitre 5 : « Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants »

Une nouvelle disposition a été ajoutée qui concerne la retenue de Villerest. Elle prévoit notamment qu'un certain nombre d'études soit faites d'ici 2027 sur les sédiments.

L'établissement prend acte de cette disposition et, dans le même temps, relaie les questions qui restent en suspens, notamment celles liées à la liste des substances à rechercher, des périmètres à considérer, etc., ou encore celle du financement des analyses/investigations complémentaires.

Une remarque sur ce qui concerne les schémas directeurs départementaux pour l'alimentation en eau potable : sans remettre en cause la nécessité d'élaborer de tels schémas, il paraît indispensable d'indiquer qu'ils doivent s'appuyer sur les études existantes aux échelles hydrographiques des nappes ou des sous-bassins concernés.

Sur la maîtrise des prélèvements d'eau :

Il y a des remarques sur les rôles respectifs des différents territoires dans la prise de décision sur la définition des conditions de prélèvement mieux adapté au territoire, en particulier le cas où un axe réalimenté traverse un territoire de SAGE qui n'est pas inclus complètement dans un territoire de SAGE, cas de l'axe Allier qui traverse les territoires de SAGE Haut-Allier et Allier aval.

Il est proposé également qu'il y ait une possibilité d'adaptation des conditions prélèvement dans les axes réalimentés qui se fasse après avis des CLE des SAGE concernés territorialement.

Autre remarque sur la maîtrise des prélèvements. Le SDAGE prévoit que bon nombre de sous-bassins versants du bassin de la Loire sont proposés en un classement qui s'appelle 7B-3 qui correspond à un [*Inaudible*] du territoire où sont plafonnés les prélèvements à l'étiage au niveau actuel. Au vu des observations de la CLE du SAGE Allier aval et des premiers éléments de connaissance déjà apportés par une étude qui est portée par l'Etablissement sur le territoire Allier, il est demandé de vérifier le classement de ce territoire en zone 7B-3.

Deux remarques sur les zones humides.

Pour certaines zones humides, il est indiqué que d'une manière générale, ce chapitre mériterait, dans son intitulé, d'être étendu aux zones d'expansion de crue. A ce titre-là, une remarque est faite sur l'adéquation entre l'ambition et les moyens, et l'Etablissement est bien placé pour faire cette

remarque-là avec le retour d'expérience en cours sur l'étude *[Inaudible]* zones humides qui était prévue sur le bassin du Cher, qui ne pourra pas être conduite faute de financements.

Ensuite, il y a des plusieurs remarques sur le chapitre concernant la gouvernance.

Notamment, puisque le SDAGE a été complété, voir référence à la réforme territoriale qui place au cœur des politiques publiques de l'eau les EPCI à fiscalité propre, avec l'enjeu de trouver la meilleure articulation entre les périmètres administratifs et hydrographiques. A cet égard, il peut être relevé la place importante occupée par les EPCI dans la composition de l'Etablissement. Leur implication renforce la trame partenariale, de nature à consolider plus généralement les modalités d'échanges réguliers et de co-construction pérenne entre les différents acteurs contribuant à la gestion intégrée de l'eau et des risques naturels associés (Régions, Départements), avec les EPTB assurant le rôle qui leur est dévolu à l'échelle du bassin, aux côtés de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

Il est relevé également le lien entre SAGE, au titre de l'eau et au titre de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Il est également fait une remarque sur la structuration de certains territoires, notamment de la Loire moyenne, en relevant le Projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) en ce qui concerne la Loire moyenne et l'Allier.

Sur le projet d'avis sur le programme de mesures.

Le programme de mesures comprend un volet stratégique, un volet financier et un volet comprenant une présentation détaillée des mesures à mettre en œuvre à l'échelle des 5 commissions territoriales.

Le volet stratégique fixe notamment comme objectif de concentrer les efforts tout d'abord sur les masses d'eau susceptibles d'aboutir au bon état dans un délai court en vue d'améliorer rapidement le pourcentage de masses d'eau en bon état, et ensuite de réduire significativement le nombre de masses d'eau en état mauvais et médiocre.

D'un point de vue financier, on notera qu'en comparaison au cycle précédent, le coût du PDM 2022-2027 est majoré d'un peu plus de 30%. Outre le domaine de la quantité d'eau qui diminue de 26 M€, l'ensemble des autres domaines est en augmentation. Même si des mesures de ces domaines en augmentation y contribuent, il peut paraître paradoxal que le montant des dépenses liées aux actions en faveur de la gestion quantitative de la ressource soient en baisse dans un contexte où les pressions sont de plus en plus prégnantes.

En conclusion, il est proposé au Comité Syndical d'émettre un avis favorable sur les projets de SDAGE et du programme de mesures 2022-2027, sous réserve de la prise en considération des observations et modifications formulées.

INTERVENTION DE M. COLIN

Projet de PGRI 2022-2027

Le 15 février 2021, le Préfet Coordonnateur de Bassin et le Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne sont sollicités l'Etablissement sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation. Le nouveau document doit être approuvé avant mars 2022.

Afin de préparer l'avis de l'Etablissement sur ce dossier, le Président a sollicité par courrier du 10 avril l'ensemble des collectivités. 11 avis ont été recueillis, dont celui défavorable émis par le Département de la Haute-Loire.

En parallèle, nous avons bien entendu lu attentivement les 88 pages du document et construit un projet d'avis dans un esprit constructif et portant de manière logique sur les domaines privilégiés d'intervention de l'Etablissement.

Il est rappelé par ailleurs que le Comité Syndical de mars 2019 avait émis un avis sur les questions importantes, le calendrier et le programme de travail de révision du PGRI.

A la lecture du projet de PGRI, il nous semble que cet avis reste toujours d'actualité.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des points indiqués dans la note mais simplement souligner trois choses :

- L'intérêt porté à l'objectif de préservation des capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues nous semble fondamental. Et pour aller plus loin, il pourrait même faire l'objet d'une animation thématique de bassin.
- Souligner également qu'il nous semble important de mieux traiter la problématique des inondations par ruissellement et pas uniquement sous l'angle des projets d'aménagement.
- Souligner enfin que l'intégration des ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale pourrait faire référence au PAIC et plus largement aux travaux déjà réalisés sur la question des impacts du changement climatique sur la gestion des infrastructures, ou encore sur leur intégration environnementale, dont l'Etablissement a pris l'initiative.

En conclusion, il est proposé de rappeler l'avis de l'Etablissement sur les questions importantes du PGRI 2022-2027 et de produire les observations indiquées dans la note sur le PGRI Loire-Bretagne 2022-2027, de charger le Président de l'Etablissement de porter ces éléments à la connaissance de la Préfète de bassin et du Président du Comité de bassin Loire-Bretagne.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci. Vous voyez, c'est vrai que le SDAGE pose beaucoup de questions. On le voit d'ailleurs dans les avis. *[Inaudible]* Ce qu'on souhaite vraiment ici, à l'Etablissement, c'est être constructif. On préfère nettement un avis favorable mais avec des prescriptions. *[Inaudible]* qui ont été bien détaillés par Laurent BOISGARD et Benoît ROSSIGNOL, de façon à essayer de faire modifier ce SDAGE *[Inaudible]* Ça a été dit, que les remarques, les points, seraient pris en compte, on l'espère, dans les Départements, les Syndicats, dans les EPCI, de façon à faire avancer, à être constructif, parce que le SDAGE est quand même un document primordial et très important, sur lequel on se base pendant quelques années, donc il y a besoin qu'il respecte bien toutes nos *[Inaudible]*.

Voilà pour ce qu'il en est. Et puis, pour le PGRI, *[Inaudible]*

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

INTERVENTION DE M. BRINGER

Vous avez raison, il faut être constructif, mais il y a quand même des remarques importantes qui ont été émises par Monsieur le Directeur. Au niveau de l'Agglomération du Puy, il y a eu un vote négatif. Il y a eu un vote négatif au niveau de la Haute-Loire. Donc je vais aussi voter négatif aujourd'hui mais j'entends ce que vous dites par rapport à travailler dessus et faire en sorte que les réserves soient écoutées, surtout. Ce n'est pas un vote négatif de contestation, c'est surtout un vote négatif d'alerte disant : « *regardez un petit peu les remarques [Inaudible]* ».

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pour être très clair, on est un certain nombre au sein de l'Etablissement à siéger au Comité de bassin – moi le premier – et c'est vrai qu'on sera vigilants à ce que nos remarques soient prises en compte, peut-être pas intégralement, on comprend bien, mais qu'au moins l'esprit de nos remarques soit pris en compte. Idem dans nos territoires. Il n'y a pas de souci, je comprends bien votre vote, mais nous, on se doit d'avancer. Au moment du vote définitif au Comité de bassin, on fera attention de voir si, comme il a été promis, nos remarques sont prises en compte, pas la totalité mais au moins dans l'esprit.

Monsieur PAVILLON.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Par rapport à ce qu'on a évoqué tout à l'heure : nous, c'est pareil, on a effectivement voté favorablement au niveau du Syndicat des vallées angevines et de la Romme, ou de la Métropole, mais avec aussi une remarque qui était liée au manque de financements qu'on peut noter. On l'a l'autre fois évoqué [*Inaudible*] le manque de financement n'est pas lié que pour réparer les dégâts mais il est lié aussi pour prévenir. On pourrait donc tout simplement rajouter une ligne, au regard de ce que qu'on a pu dire tout à l'heure, ce manque de financements à la hauteur de ce qu'on attend du PGRI, sur la notion de PGRI. Après, on l'a aussi évoqué, je pense que sur le SDAGE, il y avait aussi des choses qui sont liées au stockage d'eau pour pourvoir à tout ce qui est lié à l'irrigation, ça peut être une solution mais ce n'est pas la seule solution et qu'on mette bien en avant les solutions basées sur la nature. Ce sont aussi des choses qui sont importantes à rappeler par rapport à cela. Et encore une nouvelle fois, il y a peut-être aussi des outils à mettre en avant dans ce SDAGE, on parlait du paiement pour services environnementaux, c'est aussi des outils qui sont intéressants à mettre en place et qui doivent être mobilisés, et surtout mobilisés d'une façon qui soit la plus light possible, qui ne soit pas des usines à gaz. C'est bien de faire ces remarques-là. Il y a des choses qui avancent, par rapport au [*Inaudible*], mais il faut faire attention effectivement à ces financements. Il est intéressant dans les avis de qu'on émet de rappeler ces éléments-là parce que ça fait partie des éléments de discussion au sein de l'Etablissement, et de les faire remonter justement en termes de remarques aussi être vigilants sur les financements qui sont liés au PGRI et puis, ce qu'on disait tout à l'heure.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

C'est ce qui conditionne le vote.

INTERVENTION DE M. BRULÉ

Je ne répondrai pas sur les différentes remarques, c'est juste pour indiquer que dans le cadre du processus d'élaboration des documents, il y a une ingénierie assez lourde qui a été mise en place [*Inaudible*] On a bien, issue du Comité de bassin, une commission dédiée à l'examen de ces remarques, composée de tous mes collègues du Comité de bassin, et l'engagement et le fonctionnement de cette commission, qui va se réunir sur 4 fois 1 jour et demi pour un travail très très fourni, avec l'engagement d'examiner l'ensemble des remarques qui ont été faites. Ce que j'indique simplement, c'est que ce n'est pas une administration quelle qu'elle soit, DREAL ou Agence de l'eau, qui va regarder les remarques et qui va traiter tout cela. On a bien une commission et vraiment chacune des remarques va être répertoriée dans la rubrique [*Inaudible*] et examinée par cette commission. En tenir compte ou ne pas en tenir compte, ça ne préjuge pas, mais en tout cas c'est un débat avec l'ensemble des membres du collège. Il n'y a pas de doute qu'elles seront examinées. Après, ce que ça donnera dans le SDAGE, on ne peut préjuger, mais en tout cas tout sera examiné, ça c'est un engagement.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

A la commission du Cher amont, on a exactement fait comme vous. On ne peut pas dire qu'on est contre, parce qu'on n'est pas contre, mais il y a une foultitude de remontées et de remarques sur lesquelles ne peuvent pas ressortir une quintessence et un consensus tant qu'on se contente de lister des remarques. Mais on ne peut quand même pas aller contre parce que c'est insulter un l'avenir quelque part. On ne peut pas donner un avis très tranché, c'est un peu une réponse de Normand. La balle est devant nous, il faut continuer à jouer.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

Je comprends l'avis qui a été donné. Comme quand on a fait la motion, c'est un moyen de poser les choses à un moment où on ne se sent pas entendu. A nous – et là je suis le Président et Jean-Paul sur ce qu'ils disent – à nous de dire que l'on a entendu, que l'on comprend et que l'on va dans leur sens mais en disant bien qu'il faut entendre les questions notamment de financements. Mais je

comprends, à un moment donné c'est la seule solution qu'on a, nous, en tant qu'élus. A nous de les aider justement en disant : « *on vote pour et que l'Etat entende* ». On est parfois obligés d'en passer par là et c'est ce qui est dommage. A nous d'entendre et justement, on entend. Je suis la position du Président.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Est-ce qu'en visio quelqu'un veut intervenir ?

INTERVENTION DE MME MENGUY

Bonjour, Madame MENGUY.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Bonjour Madame, on vous écoute.

INTERVENTION DE MME MENGUY

Cette fois-ci, je ne suis pas venue avec vous.

Je voulais saluer le travail qui avait été fait effectivement sur les remarques du SDAGE. Je me méfie quand même sur les financements d'adaptation au dérèglement climatique. Effectivement, ça pourrait venir à financer certaines solutions dont on n'a pas le recul en fin de compte. Je pense effectivement aux prélèvements d'eau pour l'irrigation, qu'ils soient de bassines ou de retenues collinaires. Ce qui manque beaucoup, ce sont des analyses de retour d'expérience sur celles qui existent déjà, que ce soit sur le bassin ou sur d'autres bassins. Je trouve ça très dommageable. Et ces derniers temps, je constate quand même qu'on met beaucoup l'accent sur l'eau potable. C'est effectivement la première remarque qui a été faite de préserver les ressources d'eau potable et l'objectif de bon état des masses d'eau va dans ce sens. Je trouve que manque toujours un petit peu ces derniers temps le côté social de l'eau. L'eau, on la boit mais là, vous voyez, derrière moi, j'ai le canal de Berry, qui est d'ailleurs une très mauvaise chose pour l'eau, mais c'est tout l'aspect social de l'eau, des plans d'eau, des choses comme ça. Et je trouve que le SDAGE – enfin, personne ne porte la parole en fin de compte de nos habitants, des citoyens, qui profitent de l'eau à des tas d'endroits et cette ressource-là elle est très peu prise en compte, je trouve. Mais je salue quand même le travail qui a été fait sur les remarques du SDAGE qui est très conséquent et très intéressant. Merci.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de votre intervention.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions en visio ?

INTERVENTION DE M. BENOIST

Oui. Tout à l'heure, j'avais un problème de micro et je n'ai pas réussi à intervenir pour le PAIC. Yannick BENOIST, Vice-Président GEMAPI à Mauges Communauté.

Je voulais saluer et remercier Jean-Paul pour tout le travail qu'il a réalisé. Il a très bien porté notre parole, de ce côté-là il n'y a pas de souci, donc je l'encourage et je le soutiens. Je voulais juste évoquer le fait que nous, dans la solution de solidarité, c'est vraiment quelque chose qu'on porte et qu'on porte fort, dans notre secteur. Et puis je voudrais aussi quand même relever l'engagement de l'Etat qui, comme le disait Jean-Paul, est faible. Il n'est pas à la hauteur de ce qu'on attendait. Je pense qu'il faut qu'on pousse encore pour pouvoir avoir demain des appuis forts. Et je rejoins aussi ce qui a été dit tout à l'heure : la Loire, c'est le canal qui reçoit toutes les eaux de bassins versants qui sont proches. Il y a un travail important à faire sur toute la partie bassin versant et par rapport au

SDAGE, je pense que c'est important aussi qu'on écoute un peu ce qu'on disait tout à l'heure : dans les usages des eaux, il y a l'eau potable, certes, il y a l'irrigation, il y a la partie économique, et puis il y a aussi la partie loisirs. Donc je pense qu'il faut qu'on entende un peu tout le monde et puis qu'on puisse arriver à expliquer. Aujourd'hui, on arrivera à être soutenus par l'ensemble de nos habitants parce qu'on aura expliqué, on aura expliqué le pourquoi, le comment, et puis derrière on aura surtout mis des solutions efficaces et pragmatiques.

Voilà ce que je voulais rajouter et je vous remercie.

Juste un tout petit bémol : on vous voit de très très loin et c'est très difficile à suivre. Voilà, merci.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

On t'attendait ici, ton étiquette est là, Yannick.

INTERVENTION DE M. BENOIST

Je sais, je sais, mais j'ai un Conseil communautaire tout à l'heure, avec une intervention. Désolée, je ne pouvais pas me déplacer.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pas de souci. Ce que vous avez dit sur le partage en eau est important et c'est ce qu'on va essayer de faire, nous, sur nos territoires, avec les fameux PTGE, pour en effet répartir au mieux cette ressource essentielle qu'est l'eau. Vous avez raison de ne pas oublier les loisirs, le tourisme, qui font aussi partie intégrante de l'eau. Bien sûr, l'eau potable est quand même prioritaire puisque c'est la vie mais l'agriculture, la biodiversité, l'industrie et le tourisme en font partie.

INTERVENTION DE MME MENGUY

Tourisme et sport.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

Vous pouvez rajouter les pêcheurs.

INTERVENTION DE MME MENGUY

Je mettais les pêcheurs dans le sport.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

Vous savez très bien qu'ils veulent de l'eau, pas trop chaude.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions, avant de passer au vote ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Comment on intègre la remarque ?

INTERVENTION DE M. FRECHET

Dans le courrier de transmission de l'avis.

Avec les remarques de M. PAVILLON, des votes contre ? Deux pour le SDAGE.
Des abstentions ?

Et pour le PGRI, avec la remarque, des votes contre ?
Unanimité.

Très bien. Je vous remercie.

9. Soutien d'étiage - Point hydrologique sur l'état de la ressource au début de l'été 2021

Maintenant, ça va mieux, quand même. C'est Benoît qui nous en parle.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Ça va mieux mais ça va être assez court, peut-être.

Les deux retenues de Naussac et de Villerest sont remplies quasiment à leur cote habituelle maximale pour cette saison, avec un taux de remplissage qui dépasse les 90/95%. L'étiage s'est préparé avec une réunion du Comité de gestion des réservoirs de Naussac et de Villerest au début du mois de juin, le 10 juin. Le remplissage s'est fait en différents temps, il y a eu un mois d'avril un peu sec.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On devrait être tranquille pour cette année.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Par solidarité quand même, ça dépend où tombe la pluie, il a pas mal plu mais on est en train de soutenir depuis plusieurs jours déjà sur l'amont de l'Allier, depuis Naussac, où [*Inaudible*] parce qu'il n'a pas plu à cet endroit-là. Il y a de l'eau sur l'aval mais pas sur l'amont.

INTERVENTION DE M. EUDE

Ce qui confirme qu'on soutient bien y compris pour les usages de l'axe Allier et la partie amont de l'axe Allier.

10. Implication de l'Etablissement dans les projets de recherche appliquée

INTERVENTION DE M. FRECHET

C'est Renaud qui revient. Il y a trois dossiers, trois projets en cours.

INTERVENTION DE M. COLIN

Incision de la rivière Allier : quantification du charriage à la sortie des gorges de l'Allier et suivi de berges restaurées

Le laboratoire Géolab de l'Université Clermont Auvergne (UCA), travaille depuis 2018, en collaboration avec la CLE du SAGE Allier aval, dans le cadre d'un projet de recherche qui s'intitule RALLIER et qui porte sur la caractérisation du transport de la charge de fond de l'Allier.

Pour mener à bien les campagnes d'acquisition de données en testant de nouvelles méthodes de levés topographiques et pour caractériser l'efficacité des restaurations des berges, l'Université de Clermont-Ferrand souhaite mener des investigations de terrain complémentaires et elle sollicite un financement de l'Etablissement Public Loire à hauteur de 15.000 € pour une dépense totale de 85.000 € (17%).

Réalisation d'une étude avec le BRGM sur l'effet potentiel de la création de réserves de substitutions et des prélèvements hivernaux sur la ressource en eau – Bassins Yèvre Auron / Cher Amont

La deuxième demande émane du BRGM en lien avec l'Etablissement et plus précisément les SAGE Yèvre Auron et Cher amont.

Ces deux SAGE ont chacun inscrit dans leurs objectifs d'étudier les effets potentiels des réserves de substitution et des prélèvements hivernaux complémentaires. L'objectif est de permettre à terme d'affiner l'enveloppe de volume prélevable hivernal, d'évaluer la possibilité de substituer des prélèvements estivaux par des prélèvements hivernaux et de préciser le protocole de gestion volumétrique lors des années plus sèches.

Ce travail entre dans la dynamique territoriale engagée dans le cadre du CTG2Q (contrat territorial de gestion quantitative et qualitative sur le Cher), qui s'appelle Concert'eau, et d'une future étude HMUC.

Le BRGM a été sollicité pour apporter son appui quant au choix type de modélisation, son extension et son contenu.

Ce type d'opération entre dans ses actions de service public et le BRGM cofinance également cette étude à hauteur de 20% du montant HT qui est estimé 59.400 €.

En complément, une aide financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est également sollicitée à hauteur de 70% du montant total TTC, comme indiqué dans la note, puisque lundi soir, l'agence de l'eau nous a indiqué qu'elle ne pourrait financer que sur le montant HT. Cela change le plan de financement qui est indiqué dans la note. Le BRGM interviendrait toujours à hauteur de 20%, pour un montant total HT, et il reste à financer 47.520 € HT sur lesquels l'agence de l'eau pourrait intervenir à hauteur de 58% (33.264 €) et l'Etablissement 41% (23.760 € vs 17.107 € comme écrit dans la note). L'agence de l'eau nous a indiqué que le BRGM étant un EPIC, le montant de son aide qu'en HT et pas en TTC. Quand on a écrit la note, on n'avait pas cette information.

Valorisation scientifique des données issues des suivis anguilles réalisés sur le Cher dans le cadre des études menées par l'Etablissement public Loire

Le travail conduit a permis de récolter une importante quantité d'informations et surtout d'établir une méthodologie innovante. C'est dans ce contexte qu'ECOGEA, qui est un bureau d'études avec lequel on a travaillé, propose de valoriser scientifiquement cette démarche au travers de deux publications dans des revues à comité de lecture : une publication qui traiterait des préférences d'habitat de l'anguille et une publication qui traiterait de la méthodologie de diagnostic de l'impact biologique des ouvrages sur les populations.

Ces deux articles associeront techniquement l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Etablissement.

ECOGEA, notre bureau d'études, sollicite un financement de l'Etablissement à hauteur de 5.460 € sur un montant total de dépenses de 27.300 €.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Là aussi, on est bien dans nos missions. C'est vraiment très important de garder cela au sein de l'Etablissement.

Est-ce qu'il y a des questions, en présentiel, en visio ?

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

10. Subventions « Patrimoine »

On a réussi à garder un petit peu d'argent pour ces financements qui sont importants. Cela nous permet d'avoir un lien étroit avec les territoires, ce qui est une bonne chose.

On reste avec Renaud.

INTERVENTION DE M. COLIN

Il y a 6 demandes et une modification.

Communauté de communes du Haut-Allier (48)

La première demande émane de la Communauté de communes du Haut-Allier qui souhaite installer un nouveau ponton flottant au niveau de la base nautique du plan d'eau de Naussac.

Le coût total de l'installation de ce ponton est estimé à 29.074,20 € TTC. L'Etablissement est sollicité à hauteur de 15.000 € du coût total, le solde étant pris en charge par la CCHA.

Il est précisé que cette subvention est imputée sur le budget annexe « Exploitation des ouvrages ».

Cross triathlon de Langogne Naussac

La deuxième demande émane de l'Association Langogne Triathlon qui a organisé le week-end dernier la 6^{ème} édition d'un cross triathlon pour lequel elle sollicite l'Etablissement à hauteur de 500 €, soit 5,1% du montant total de la manifestation.

Fédération de pêche de la Loire (42)

La troisième demande émane de la Fédération de pêche de la Loire qui va organiser au mois d'octobre (23 et 24), sur le plan d'eau de Villerest, une compétition de pêche aux carnassiers, et qui sollicite l'Etablissement à hauteur de 1.500 €, soit 8,7% du montant total de l'opération.

Association Roanne Triathlon (42)

La quatrième demande émane de l'Association Roanne Triathlon qui a organisé le 16 juin dernier un triathlon sur le plan d'eau de Villerest et qui sollicite l'Etablissement à hauteur de 1.300 €, soit 3,8% du montant total de l'opération.

Saint-Etienne Métropole

Une autre demande émane de Saint-Etienne Métropole qui souhaite mener et poursuivre un programme d'éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable dans les écoles de Saint-Etienne pour les rivières Furan et Ondaine, pour l'année scolaire 2020-2021. 40 classes de cycles 2 et 3 participeront à cette animation. L'Etablissement a été sollicité à hauteur de 20%, soit 6.690 €. Néanmoins le règlement budgétaire et financier adopté en 2016 ne peut octroyer une subvention qu'à hauteur de 10% pour ce genre de demande, soit un montant de 3.345 €.

Rivières d'images et fleuves de Mots

Une dernière demande, de Rivières d'images et fleuves de Mots (SOS Loire vivante), qui organise la 24^{ème} édition de ce programme et qui sollicite l'Etablissement à hauteur de 4.530 €, soit 11% du montant total. C'est un peu plus que ce qu'autorise le règlement financier et il est donc proposé de ramener la subvention à hauteur de 10%, soit 4.003 €.

Syndicat intercommunal pour l'entretien et le maintien en eau du canal de Berry

Et enfin, une modification de subvention qui avait été accordée par le Comité Syndical du 12 octobre 2016, à hauteur de 3.000 €. Il y a eu de nombreux échanges avec le syndicat, les travaux ont mis beaucoup plus de temps à être réalisés mais ils sont maintenant terminés. Il est donc proposé de reprendre une délibération, sachant que les crédits étaient engagés et sont toujours engagés, pour le même montant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

C'est quoi, le canal de Berry ? Je n'ai pas entendu.

INTERVENTION DE M. COLIN

C'est la restauration du pont canal de Chantemerle.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

Ah oui. Ça bloque un solde de subvention donc ils attendaient.

INTERVENTION DE M. EUDE

Le dépassement du temps d'exécution de la convention faisait que maintenant, pour les payer, il faut qu'on redélibère pour les autoriser.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

Pour solliciter le solde des financements, ils attendaient celui-là.

INTERVENTION DE MME MENGUY

Désolée, j'ai une question un peu de détail, mais qui est assez importante pour moi, sur la subvention sur la Loire sur la pêche aux carnassiers. Je voulais savoir si la méthode de pêche était une méthode de pêche au leurre ou si c'était de la pêche au vif. Ma question est technique.

En fait, je suis en train de réfléchir, moi, sur mon territoire, à la pêche au vif.

La pêche au vif, c'est le fait de mettre un petit poisson vivant au bout d'un hameçon et les différentes enquêtes, ces derniers temps, montrent que le poisson est un animal vertébré et que, dans le cadre d'un animal vertébré, il est sensible à la douleur et au stress. Donc, en fait, si vous voulez, c'est un peu le pendant de la chasse à la glue mais côté pêche. C'est une pêche extrêmement, enfin, c'est une pêche qui s'adresse à une population plutôt de personnes âgées et on pêche le carnassier comme ça, en martyrisant un petit poisson. Donc voilà, je suis un peu en ce moment sur ce thème-là. Je sais que ça paraît du détail mais c'est un peu le rapport au vivant qu'on peut avoir par rapport au monde animal.

C'était une question technique et je me doutais que vous n'auriez pas la réponse. Et ce n'est pas très grave, à partir du moment où c'est une subvention dans le cadre d'un truc sportif, j'imagine que c'est de la pêche au leurre et que ça ne peut pas être de la pêche au vif.

INTERVENTION DE M. FRECHET

D'autant plus que Villerest est un spot européen, maintenant. Les gens viennent de toute l'Europe. C'est reconnu.

INTERVENTION DE MME MENGUY

La pêche au vif, c'est surtout des personnes âgées qui ne veulent pas trop bouger, qui pratiquent ce genre de pêche, donc ça m'étonnerait.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On va quand même se renseigner et on vous donnera la réponse la prochaine fois.

INTERVENTION DE M. BRUN

Je voulais intervenir aussi à propos de deux demandes de subventions qui ne sont pas inscrites : la première concerne le Naussac Run Nature qui aura lieu le 26 septembre ; il y a eu une demande qui a été faite je pense, alors je n'ai pas le montant précis mais il n'y a pas de retour, pas plus sur la subvention, je vois qu'elle n'est pas inscrite, que sur l'autorisation de passage ; c'est une manifestation qui a lieu le 26 septembre, c'est une course pédestre autour du lac de Naussac ; et puis une demande qui avait été faite aussi au titre de la Lozérienne VTT qui devait avoir lieu en 2020, et donc il y avait une demande de subvention de 3.000 € qui avait formalisée, sachant qu'elle n'a pas eu lieu en 2020 mais qu'elle a lieu en 2021, le 9 octobre.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On n'a pas été sollicités.

INTERVENTION DE M. EUDE

Sur la deuxième, en tous les cas, il ne me semble pas que nous ayons été sollicités.

INTERVENTION DE M. BRUN

Je leur redemande de vous solliciter. Et sur la première, vous avez été sollicité ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Ce que j'ai en mémoire, c'est une autorisation qui était pluriannuelle, pour justement éviter les demandes d'occupation des parcelles de l'Etablissement chaque année par rapport à la pratique du Run.. En revanche, j'avoue que je n'ai pas en mémoire la demande sur ce dossier-là mais d'habitude, quand il y a une demande, elle est enregistrée donc c'est peut-être plus prudent de la réinjecter.

INTERVENTION DE M. BRUN

D'accord, je redis. Et donc, je me permets de revenir sur un autre point aussi, c'est une demande d'autorisation de passage pour Moto Verte Haute-Lozère, autour du lac de Naussac, qui a lieu les 2 et 3 octobre. En théorie, les organisateurs m'ont dit que la demande vous avait été adressée.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On va regarder. Si c'est adressé, en général c'est enregistré. C'est rare qu'on perde des demandes de subvention.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Ça sera examiné au point n° 12.

INTERVENTION DE M. EUDE

C'est en lien avec le barrage, au point 12.

INTERVENTION DE M. BRUN

D'accord, excusez-moi.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Autrement, sur ces subventions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

12. Gestion du patrimoine foncier

Zoé DECOLLY va nous parler de la gestion du patrimoine foncier, avec 6 délibérations.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Site de Serre de la Fare

Par suite d'une affluence *[Inaudible]* sur le site de la cascade de la Beaume située sur les communes de Solignac sur Loire et le Brignon, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay sollicite l'Etablissement pour une mise à disposition d'une de ses parcelles afin de créer une quinzaine de places de parking qui viendraient désengorger le voisinage et améliorer la capacité d'accueil du site.

Nous vous proposons une nouvelle convention de mise à disposition de cette parcelle en excluant tous travaux lourds qui pourraient cette parcelle située sur le territoire du projet de réserve naturelle.

INTERVENTION DE M. CLEMOT

C'était ma question, on ne parle pas de travaux ? Garder l'espace naturel, permettre momentanément le stationnement.

INTERVENTION DE M. BRINGER

[Inaudible] la problématique de sécurité d'aujourd'hui *[Inaudible]* beaucoup de voitures dans tous les sens *[Inaudible]*

Brouhaha

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Site de Villerest

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion du patrimoine de l'Etablissement, il est proposé de transférer le droit de pêche et les obligations rattachées pour certaines parcelles dépendant du domaine de l'Etablissement dans ce secteur. L'idée étant de sélectionner un titulaire pour la mise à disposition de ces parcelles et de leur droit de pêche associé, charge à ce titulaire ensuite d'entretenir les berges concernées, de valoriser les pratiques de loisirs liées à la pêche, en conformité avec les orientations stratégiques du Département de la Loire et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en la matière. Par exemple, faire respecter les règles de pêche en eau douce, promouvoir la pêche de loisir, promouvoir la labellisation de parcours de pêche, développer des animations de sensibilisation à l'environnement, etc., le tout évidemment sans porter atteinte au fonctionnement et à la gestion du barrage de Villerest.

La sélection nécessitera la mise en œuvre d'une procédure d'appel public à candidatures dont le cahier des charges est en cours de rédaction. Il y a donc une délibération associée qui autorise le lancement et la finalisation de cette procédure d'adjudication.

Site de Villerest - Demande d'obtention du droit de chasse dans certaines parcelles de l'Etablissement par l'association des « Chasseurs des côtes de Bully-Dancé » afin de relier deux parties de leur territoire de chasse actuel et ainsi créer un territoire de chasse d'un seul tenant.

Il est proposé d'autoriser temporairement le droit de chasse sur ces parcelles submersibles et situées en zone Natura 2000. Cette autorisation porterait jusqu'à fin 2022 et rappellerait les obligations propres à l'activité et autres contrats et au règlement d'eau et à la charte Natura 2000.

Site de Naussac (pour trois demandes)

Une demande de mise à disposition de parcelles pour permettre le passage d'une course enduro moto organisée par l'association Loto verte de la Haute-Lozère les 2 et 3 octobre prochain.

Il est proposé d'autoriser le droit de passage temporaire pour cet événement à titre gratuit et en rappelant évidemment les obligations de présence et de remise en état du site.

Sur la période estivale, nous avons une demande d'installation d'une borne électrique sur l'une des parcelles appartenant à l'Etablissement en bord de retenue afin de rendre plus aisée la recharge des bateaux électriques qui sont exploités par la SARL NAUSSAC AVENTURES, et ce en complément des autorisations déjà délivrées par la Communauté de Communes du Haut Allier sur parcelle voisine pour la location de bateaux électriques [*Inaudible*].

Demande de la fédération de pêche de la Lozère qui est en charge du balisage des réserves de pêche et de chasse sur le plan d'eau de Naussac. La fédération sollicite l'Etablissement en vue d'obtenir le prêt du bateau de l'Etablissement qui serait utilisé deux fois par an pour réaliser le balisage.

Il est proposé d'accéder à cette demande par la signature d'une convention de prêt de matériel à titre gratuit et avec les précautions d'usage.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci pour ces 6 délibérations. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

13. Autorisation de signature de marchés

On reste avec Zoé.

INTERVENTION DE MME DECOLLY

Deux délibérations en vue d'autoriser le lancement et la signature de deux appels d'offres qui dépasseront le montant de la délégation permanente accordée par le Comité Syndical au Président qui est actuellement à 300.000 €.

Accord cadre et marché subséquent en vue de la fourniture d'électricité pour les sites de l'Etablissement à compter de janvier 2022.

La dépense est actuellement de l'ordre de 230.000 € par an. Il est prévu de lancer un marché pour la période 2022-2024. Pour cette opération, l'Etablissement a recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage et la consultation sera finalisée à l'automne 2021 pour le marché subséquent.

Dans le même ordre de choses, il s'agit ensuite d'autoriser la signature d'un marché alloti pour renouveler les contrats d'assurances de l'Etablissement à compter de janvier 2022, pour les prestations relevant des dommages aux biens, responsabilités, flotte de véhicules, navigation, risques statutaires du personnel et protection juridique et fonctionnelle des agents et des élus.

Il est souhaité de lancer un marché pour la période 2022-2025 et nous sommes également accompagnés par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour cette opération qui devrait se finaliser à l'automne 2021.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Des questions ?

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

14. Affectation de crédits de reports

INTERVENTION DE MME DECOLLY

L'affectation des crédits de report « Chambonchard », « Le Veurdre » et « Basse Loire » permet, conformément aux délibérations de 2009, 2010 et 2011, d'utiliser ces crédits dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle en substitution à des appels de subventions auprès des collectivités qui en feraient la demande pour financer des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement.

Il s'agit ici d'accéder à la demande du Conseil départemental d'Indre-et-Loire qui a demandé l'utilisation des crédits « Chambonchard » pour un montant 11.340 € en vue du financement de l'étude de dangers de la digue de Bertignolles.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Pas de votes contre ? Pas d'absentions ? Je vous remercie.

Merci, Zoé.

15. Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2021

Il n'y a pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire. C'est déjà un bon point.

Budget annexe infrastructures de protection contre les inondations

Les crédits concernent les travaux d'urgence de la Loire aval sur les digues du Petit Louet (250 k€) et de Montjean-sur-Loire (200 k€), ainsi qu'un ensemble d'études dans le cadre de l'accompagnement technique du Grand Charolais, en Loire amont, pour la fiabilisation/neutralisation d'ouvrages de protection sur ton territoire (45 k€).

A noter par ailleurs une réimputation du fonctionnement vers l'investissement de 40 k€ pour des travaux d'urgence sur la digue du Petit Louet.

Budget principal

Pour le volet Aménagement et gestion des eaux, il s'agit de retirer la totalité des crédits prévus pour la réalisation de l'étude d'inventaire des zones humides sur les territoires des SAGE Cher amont et Cher aval (- 354 k€). En effet, la recherche de cofinancements auprès des Régions pour compléter la subvention à hauteur de 50% de l'Agence de l'eau s'est avérée infructueuse.

C'est dommage, l'Agence de l'eau participait pour 50% mais personne n'a voulu compléter.

De plus, le délai de validité des offres remises pour le marché correspondant arrive à expiration en septembre 2021.

Fonctionnement administratif

Les crédits concernent le remplacement de matériels informatiques de 6 à 10 ans d'âge et des acquisitions nécessaires à l'exécution des missions de l'Etablissement (32 k€) ; l'évolution du cadre budgétaire du logiciel financier et le passage à l'instruction comptable M57 à l'horizon 2023, conformément à l'obligation réglementaire (25 k€). Ces crédits sont exclusivement en investissement et financés par l'excédent.

Il est à noter en outre un redéploiement de 7,4 k€ en fonctionnement pour permettre la régularisation de titres émis.

Amortissements

Les délibérations de l'Etablissement sur le budget principal et le budget annexe « Exploitation des ouvrages » date de décembre 2010. Les nomenclatures comptables ayant évolué depuis, il paraît opportun de mettre à jour ces délibérations.

Par ailleurs, concernant le budget annexe « Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations », suite à l'analyse effectuée en 2017 par Partenaires Finances Locales, il est prévu qu'il ne fasse pas l'objet d'amortissements.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

Pour l'étude d'inventaire des zones humides, on peut dire que c'est terminé ou est-ce qu'on peut reprendre la démarche si on avait des financements, européens par exemple ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Ce qu'on peut dire, c'est qu'on a travaillé sans résultat puisqu'on arrive à un moment où tout ce qui a été fait tombe à l'eau. En revanche, on va recommencer, relancer une nouvelle procédure le jour où on saura qu'il y a des cofinancements en face. Il faudra relancer une procédure puisque, par définition, celle-ci est arrêtée. Relancer un appel d'offres, sélectionner un prestataire, avec des ordres de coûts qui ne seront plus forcément les mêmes.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

C'est un petit peu la quadrature du cercle. Il y a un travail conséquent qui a été fait et qui risque d'être perdu alors qu'il n'y a pas que dans l'eau qu'on a travaillé. Il y a pas mal de documents d'urbanisme qui attendaient cette étude. Alors pourquoi les structures qui sont intéressées à cette étude ne participent-elles pas ? C'est difficile à concevoir.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Et les financements de l'Agence ne seront peut-être pas reconduits pareil.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

C'est ça. Il y a un travail conséquent qui a été fait, notamment l'appel d'offres, et avec un prestataire qui était intéressant et des prix très intéressants, si je me souviens bien. Et on ne peut pas conclure, c'est cela qui est dommage.

INTERVENTION DE M. EUDE

En matière de commandes, il y a des procédures qui font qu'on peut reporter une fois, deux fois, mais on ne peut pas considérer les offres valides pendant plusieurs années, sauf à encourir le risque d'être accusé de fausser les termes de la mise en concurrence initiale.

INTERVENTION DE M. PAVILLON

Juste un témoignage par rapport aux travaux et aux financements des digues du Petit Louet et de Montjean. La réactivité qu'on évoquait tout à l'heure, on l'a ici d'un point de vue budgétaire aussi. Episode en février et là, on a la ligne budgétaire pour effectuer les travaux d'urgence maintenant. On voit bien que de ce côté-là, c'est la réactivité et la proximité, et cela en un temps record parce que justement l'Etablissement public Loire était là dès le départ, les EPCI aussi avec GEMAPI, et on peut aller rapidement sur des travaux d'urgence.

C'est ça aussi, pour rassurer un petit peu, lorsqu'il y a un événement, on peut y aller et puis [Inaudible]

INTERVENTION DE M. FRECHET

Merci de ces interventions.

INTERVENTION DE M. GUÉRIN

On ne peut que regretter.

INTERVENTION DE FRECHET

Nous encore plus parce qu'il y a de l'investissement humain. Vis-à-vis de l'Agence aussi, c'est dommage.

Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

16. Gestion du personnel

Renforts temporaires au sein du service « Dignes »

Dans le cadre de l'amplification progressive de l'implication de l'Etablissement et dans une logique de renfort des agents dédiés déjà en fonction, il est proposé, à compter du 1^{er} septembre, au titre de l'accroissement temporaire d'activité, le recrutement pour un an d'un(e) chargé(e) de mission basé(e) à Angers et d'un(e) chargé(e) d'opération basé(e) à Orléans, auquel viendrait s'ajouter le recrutement d'un apprenti de niveau bac+3 ou supérieur venant en support sur différents volets de cette gestion.

Le financement correspondant s'appuie sur la mobilisation des crédits FEDER sollicités précédemment.

Forfait mobilités durables

Un forfait annuel correspondant de 200 € pour un nombre minimal de 100 jours, au prorata du temps de travail, pour le vélo.

On a attendu un petit peu mais maintenant on n'a plus le choix. On va défendre le vélo.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces deux dossiers ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

17. Questions diverses

On arrive aux questions diverses éventuelles, en présentiel ou en visio.

INTERVENTION DE M. KUCHNA

Joseph KUCHNA, Vichy Communauté. Monsieur le Président, ce n'est pas une question, juste une précision : je vous ai entendu tout à l'heure parler des difficultés du barrage de *[Inaudible]* avec la rupture d'une vanne. Les dernières informations que nous avons supposeraient une remise en eau vers le 6 août avec peut-être une demande de renfort de Naussac pour arriver, puisque là il y a un problème de batardage à remettre en place et si c'est réalisable il nous faudrait peut-être un renfort pour qu'on puisse remplir le bassin.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On regardera ce qu'on peut faire.

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Par rapport à cela, sans préjuger des décisions qui seront prises, le seul travail qui a été fait aujourd'hui, ce sont des simulations, y compris en lien avec notre collègue du côté de la DREAL, pour vérifier déjà si techniquement c'est faisable, compte tenu du verrou que constitue Poutès aujourd'hui, qui limite la capacité de Naussac à lâcher. Les ingénieurs font des calculs, vérifient si c'est possible ou pas, en fonction de ce qu'on a le droit de lâcher à Naussac et ce qu'on ne doit pas dépasser à Poutès à tel moment donné en fonction des besoins des uns et des autres. Après, le deuxième volet, c'est le volet administratif qui supposerait que si c'est faisable techniquement ce soit autorisé administrativement. Autrement dit : qui déposera la demande dans les formes prévues par le Comité de gestion pour autoriser ce qu'il y aurait à faire. Sachant qu'il y aurait un troisième volet qui serait de vérifier combien coûterait cette mise à disposition d'eau supplémentaire, pour être certain de ne pas la faire payer aux usagers du soutien d'étiage, qui payent par ailleurs la redevance. Pour l'instant, techniquement, les services regardent si déjà mécaniquement ça pourrait passer. A ma connaissance, les échanges entre Vichy Communauté, l'EP Loire et la DREAL sont quotidiens.

INTERVENTION DE M. FRECHET

On comprend que cela doit bien vous pénaliser.

INTERVENTION DE M. KUCHNA

Oui, d'une part, on craint un peu pour l'eau potable puisque les niveaux ont beaucoup baissé. D'autre part, il y a le côté économique, avec toutes les manifestations qui étaient prévues. A la limite, ça n'est pas secondaire mais ce n'est pas primordial.

INTERVENTION DE M. FRECHET

En tout cas, on regarde ce dossier avec attention. Vous pouvez compter sur nous.

INTERVENTION DE M. KUCHNA

Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ?

INTERVENTION DE M. BRUN

J'ai simplement une petite interrogation : un de vos responsables qui est en poste sur Naussac depuis le mois de juin, je crois. Je voulais savoir simplement s'il était possible de lui rendre visite et de faire sa connaissance parce qu'en fait on ne le connaît pas encore sur le secteur.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Le chargé d'opération qui vient d'arriver, Monsieur COLLIGNON, a pris ses fonctions en début de soutien d'étiage. Effectivement, il a remplacé Olivier COLIN qui était en place depuis un certain temps. Pour notre part, il n'y a bien entendu aucun problème à ce qu'il vous rencontre et soit à votre écoute. Sachant que du côté de la CCHA, les échanges se font également via la chargée d'opération de l'Etablissement en poste à Naussac et qui appuie les EPCI pour la mise en œuvre de la GEMAPI.

INTERVENTION DE M. BRUN

Autre demande : il avait été aussi évoqué, à moment donné, la possibilité d'un déplacement et donc d'une rencontre avec les élus, en particulier de la Communauté de Communes mais pas seulement, sur le secteur, avec des responsables à l'Etablissement public Loire. Je voulais renouveler notre invitation et voir si ce serait envisageable, peut-être dans le courant de l'automne si c'est possible.

INTERVENTION DE M. FRECHET

Je souhaiterais alors, en plus avec les nouveaux élus départementaux et régionaux, qu'on puisse quand la situation nous le permettra refaire comme on avait fait il y a quelque temps une visite de Naussac voire Villerest sur un jour ou deux et faire un Comité Syndical.

On verra si on peut le faire à l'automne, en fonction de la situation, ou au printemps prochain. Je souhaite vraiment qu'on le fasse parce que Naussac, tant qu'on ne l'a pas vu, même si on voit des photos, on ne peut pas se rendre compte de ce que c'est. Moi j'avais vu des photos et on en parlait, on en parlait, et puis quand je l'ai vu, je me suis dit ah oui d'accord je comprends mieux maintenant. Donc c'est indispensable. Et Villerest aussi est vraiment assez intéressant à voir. Et on en profiterait pour faire un Comité décentralisé. Ça avait très très bien marché il y a quelques années. On ira faire un tour au Puy, manger des lentilles !

On prend bien en compte votre invitation.

INTERVENTION DE M. BRUN

On vous accueillera avec plaisir en tout cas.

INTERVENTION DE M. FRECHET

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais souhaiter bon retour à ceux qui sont un petit peu loin, bon retour au minibus. Encore merci à Madame la Préfète.

Bon retour à tout le monde.